

Le Mendulphin

N° 107

Bulletin municipal de SAINT-MOLF - juillet 2020

“
Merci!



www.mairie-saint-molf.fr



Travaux du centre-bourg



Élection du conseil municipal



Marché du dimanche

Nos partenaires

AMISSE Alain • PAYSAGE

2, rue de Quifistre
Boulay
44350 SAINT-MOLF

Tél. 02 40 62 53 11
Port. 06 98 14 45 54

alain.amisse@free.fr

Création et entretien
de jardin
Elagage • Abattage
Clôtures • Dallage



Gérald DAUCE

Plomberie • Chauffage

Impasse du Bréniguen
Parc d'activité du Mès
44350 SAINT-MOLF

Tél. 02 28 55 91 25

DOMINELEC



DOMotique
INformatique
ELECTricité générale

Hugo Morice ☎ 06 74 14 16 22
Co-gérant

contact@dominelec.com
44350 SAINT-MOLF

www.dominelec.com

Le Jardin de Virginie

Virginie Vieval



Artisan Fleuriste

02 51 16 91 52

3 rue de la Duchesse Anne
44 350 Saint-Molf



Ets COUPRIE Vincent

BOIS - ALU - PVC - MIXTE



- Fenêtres • Volets • Stores
- Portes • Portails
- Vitrages • Motorisations
- Portes de garage • Parquets
- Électricité • Plomberie

Pose exceptionnelle
et exclusive*



3 route du Réveri - 44350 SAINT-MOLF
Tél. 02 40 24 15 84 - Port. 06 71 01 61 83 - Fax 02 40 11 13 60
www.couprivincent.com - vincentcouperie@orange.fr

* Dépose systématique des vieux bâtis sans dégât et sans plus value

MAGRÉ THIERRY

MENUISERIE CHARPENTE ARTISANALE



**Ouvertures • Fermetures
BOIS - ALU - PVC
Ossatures Bois
Cloisons sèches
Terrasses bois**



TÉL. 02 40 22 09 77
06 77 82 40 52

44350 SAINT-MOLF
magre.thierry@wanadoo.fr



Chers Mendulphins,

Ce nouveau numéro du bulletin municipal est l'occasion pour moi de dire MERCI.

Merci aux élus du municipe précédent qui ont apporté leur contribution à ce qu'est la commune aujourd'hui.

Merci aux électeurs qui ont bravé la pandémie pour apporter leurs suffrages aux deux listes en présence le 15 mars dernier.

Merci aux agents de la commune qui ont relevé le défi et ont continué d'assurer un service à nos concitoyens pendant le confinement, alors que

de nombreuses mairies voisines ont fermé. À noter que pendant quinze jours, l'agence postale de Saint-Molf a été le seul point d'accès, au service, de la Poste ouvert sur le territoire de la presqu'île.

Merci à tous les bénévoles qui ont apporté leur concours durant le confinement aux personnes fragiles ou isolées, ceux qui ont fait des courses, pris des nouvelles, visité, réalisé des masques.

Merci à tous les volontaires qui s'étaient préparés à se mettre au service du cabinet médical en cas de foyer d'épidémie avéré sur la commune ainsi qu'à tous les personnels de santé de la commune qui ont travaillé dans l'intérêt général.

Merci à tous les anonymes qui ont aidé leurs voisins, aux enseignants et aux agents communaux qui ont assuré, pendant tout le confinement, l'accueil d'enfants de professionnels prioritaires puis œuvré de concert pour permettre la réouverture des écoles tout en assurant des repas à nos écoliers.

Merci aux habitants de la commune qui ont bien respecté les consignes durant le confinement, les contrôles de gendarmerie et de police n'ont pas relevé d'infraction s'agissant des autorisations de déplacement.

Merci encore aux Mendulphins de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils vont faire pour permettre aux entreprises locales de surmonter l'épreuve économique qui n'est pas terminée : les commerçants et artisans ont besoin de nous. Je vous remercie en leur nom, aidez-les à conserver les emplois qui font vivre nos habitants. Serrons-nous les coudes pour sortir renforcés de cette période difficile.

Merci à nos associations et à leurs bénévoles qui, malgré l'arrêt des activités et l'annulation des manifestations programmées, restent motivés pour préparer la prochaine saison. Tous ensemble, trouvons les ressources pour assurer la poursuite de cette vie associative qui est l'une des richesses de Saint-Molf.

Je vous souhaite un très bon été.

Hubert DELORME

Sommaire

Actus p. 4

Action municipale p. 8

Dossier p. 13

Environnement/Cadre de vie p. 19

Social/Santé p. 25

Enfance/Jeunesse p. 28

Infos pratiques p. 32



Directeur de publication : Hubert DELORME

Responsable de rédaction : Valérie PERRARD

Assistant de rédaction : Alexandre HOGUIN,

Gwendoline GRANGE-GUÉRIN

Crédit photos : Mairie de Saint-Molf, AJSPPCH,

Nautisme en Pays blanc, Polleniz, Ameli.fr, Arcep

Impression : GROUPE IMPRIGRAPH/Le Sillon - Savenay

02 40 58 91 24 - www.sillon.fr

Imprimé sur papier issu de forêts gérées

durablement avec encres végétales.

Tirage : 1 350 exemplaires

Dépôt légal : juillet 2020



Le dimanche est lui aussi jour de marché !

Jusqu'ici, il était hebdomadaire car uniquement organisé le mardi. Après un test concluant durant la période de confinement et fort du succès rencontré aussi bien auprès des commerçants participants que de la population, le marché de Saint-Molf est désormais ouvert également les dimanches.

Comme le mardi, il a lieu de 8 h 30 à 12 h 30 sur la place Camille Berthe, devant la mairie.

Et s'il a évidemment besoin de ses commerçants pour s'installer durablement dans le temps, le marché du dimanche compte aussi

sur vous, habitants de Saint-Molf et de ses environs. Ensemble, permettons à la commune de faire perdurer, chaque semaine, ces deux marchés !

Vous souhaitez participer à ce marché ?

Merci de bien vouloir présenter une demande préalable à votre installation, soit par téléphone au 02 40 62 50 77, soit par mail à accueil@saintmolf.fr.



Lancement réussi pour le Repair Café mendulphin !

Le concept avait été évoqué au travers d'un dossier dans l'agenda de poche municipal 2020. Quelques mois plus tard, le projet de Repair Café s'est concrétisé sur le territoire communal.

Grâce à l'appui et l'investissement de nombreux acteurs, deux soirées ont pu être mises en place au bar-restaurant Le Kalon Digor : un atelier découverte puis un Repair Café.

La première a eu lieu le mardi 14 janvier et permis à 10 personnes - dont 4 de communes extérieures (Saint-Lyphard, Pénestin et Guérande) - de bénéficier des conseils de 6 réparateurs bénévoles du Repair Café Turballais, l'un des grands contributeurs de la mise en place du projet.

Avec le soutien des correspondants de presse locaux, quelques Mendulphins ont pu d'ailleurs se manifester dès la deuxième soirée, proposée le mardi 25 février, lors de laquelle 15 objets ont été apportés (imprimantes, aspirateurs, drone, walkman,

etc.). La moitié d'entre eux ont pu être réparés ou l'ont été après que leur propriétaire eut suivi les conseils soigneusement glissés par les 5 réparateurs bénévoles présents, accompagnés de deux Mendulphins en apprentissage.

Si le contexte sanitaire a nécessité un arrêt temporaire des soirées, le Repair Café mendulphin va reprendre ses droits à l'issue des vacances d'été. Une nouvelle date a été fixée : **le mardi 15 septembre, de 18 h à 20 h, au Kalon Digor (43, rue de la Duchesse-Anne).**

Pour les personnes intéressées à l'idée d'accorder quelques heures de leur temps un mardi soir par mois, prendre contact avec Christine Camaret : 06 71 47 44 82 ou Pascal Longhi : 06 66 95 59 03.



Les balades estivales en kayak de mer font leur retour

Quoi?

Les marais salants à fleur d'eau. Depuis la plage du Rostu, remontez les étiers de Saint-Molf et Pont d'Armes en direction du bassin du Mès et laissez-vous expliquer ce paysage insolite... Une escale à la cale du port de Rostu vous permettra de découvrir : les pêcheries et marais salants avec un petit parcours à travers la saline du Pigneux, les plantes et leur adaptation au sel ainsi qu'une salorge.

Quand?

Mardi 21 juillet (de 16 h 45 à 19 h 15), mercredi 22 juillet (de 17 h 30 à 20 h) et mercredi 19 août (de 16 h 30 à 19 h)

Comment?

En kayak de mer : deux pirogues de 4 places ou une pirogue de 9 places + 10 kayaks solo avec brassière de sauvetage, pagaie et jupe

Avec qui?

Gautier SPECHT, en formation brevet professionnel voile et kayak + 1 autre encadrant

Quel tarif?

35 € par personne (tarif unique)



Quel matériel?

Chaussures de marche recommandées. Selon la météo, prévoir des vêtements chauds et imperméables, chapeau, lunettes de soleil et crème solaire. Apporter également un rechange.

Quel lieu de rendez-vous?

Salorge du Rostu (rue du Rostu - 44420 Mesquer)

Comment prendre contact?

Tél. : 02 40 23 53 84

mail : nautismeenpaysblanc@gmail.com

site web : www.npb.asso.fr



Du changement au service culture et communication

Depuis le 1^{er} juin, la mairie de Saint-Molf a vu l'arrivée de **Gwendoline GRANGE-GUÉRIN** au poste de chargé de la culture et la communication.

Âgée de 41 ans, elle est originaire de la région parisienne et réside aujourd'hui à Saint-Lyphard.

Graphiste de formation, Gwendoline a d'abord travaillé en agence de communication puis dans une société d'édition de magazines professionnelles et grand public. Après quelques autres expériences, cette fois à son compte, à son arrivée sur le territoire de la presqu'île guérandaise, elle succède à **Alexandre HOGUIN**, qui occupait cette fonction depuis février 2019.

Recrutement ouvert pour les jeunes sapeurs-pompiers

L'Association intercommunale des jeunes sapeurs-pompiers du canton d'Herbignac (AIJSPCH) recrute une nouvelle promotion 2020-2024.

Les jeunes, filles et garçons, susceptibles d'être recrutés doivent être nés en 2006 ou 2007.

Plus d'informations en prenant contact avec Patrick Le Carff par téléphone au 06 83 64 29 54 ou par mail à l'association : jsp.aijspch@sdis44.fr.



Ça s'est passé à Saint-Molf



Du 11 au 13 octobre - À l'occasion du week-end champignons, près de 300 personnes ont fait le déplacement au centre culturel Roby Wolff pour voir l'exposition qui leur est dédiée. Un événement organisé en partenariat avec le Groupe mycologique nazairien, les Amitiés mendulphines et la section d'Art floral.



Les 26 et 27 octobre - Une nouvelle fois, l'Amicale laïque de l'école de la Roche Blanche a permis aux plus jeunes de profiter du week-end gonflé pour s'amuser dans les structures gonflables, installées dans la salle des sports Thierry Guihard.



11 novembre - Accompagnés par l'Amicale des sapeurs-pompiers du Mès, le président de l'Amicale des anciens combattants, Bernard Texier, et le Maire, Hubert Delorme, ont déposé une gerbe au Monument aux morts, en souvenir du 11 Novembre 1918.





30 novembre et 1^{er} décembre – Organisé par l'association Noël en Fête, le 19^e marché de Noël s'est tenu à la salle des sports Thierry Guihard, mêlant comme toujours présence de producteurs locaux, animations pour les enfants et tombola pour tous !



10 janvier – Le Maire, Hubert Delorme, a présenté ses vœux aux Mendulphins lors d'une cérémonie au cours de laquelle est aussi intervenue la conseillère départementale Chantal Brière.



1^{er} mars – La salle des sports Thierry Guihard accueillait de nouveau la journée Lego®, proposée par l'Amicale laïque de l'école de la Roche Blanche, ayant pour thème, les sports d'hiver.



8 mai – Contexte extraordinaire oblige, le Maire, Hubert Delorme et le président de l'Amicale des anciens combattants, Bernard Texier ont déposé une gerbe au Monument aux morts, en présence d'un seul sapeur-pompier.



Action municipale

Présentation des conseillers municipaux pour le mandat 2020-2026



1. Hubert DELORME

61 ans. Cadre financier. Maire et conseiller communautaire.

« Servir l'intérêt du plus grand nombre à Saint-Molf et porter la voix de la commune à Cap Atlantique dans l'intérêt communautaire ».



2. Marc BRÉHAT

56 ans. Directeur des espaces verts de la Ville de La Baule. 1^{er} adjoint en charge du cadre de vie, de l'urbanisme et de l'environnement.

« Poursuivre notre action, pleinement au service des mendulphins, visant à améliorer notre qualité de vie dans une commune rurale et dynamique ».



3. Sonia POIRSON

45 ans. En reconversion professionnelle après 12 ans en tant que directrice de site touristique. 2^e adjointe en charge des affaires sociales, de l'habitat, de l'enfance-jeunesse et de l'intergénérationnel, conseillère communautaire.

« Mon engagement est honnête et sincère, je souhaite à travers mon implication et mon travail poursuivre mon action communale et intercommunale au service des mendulphins ».



4. Emmanuel BIBARD

46 ans. Conseiller en gestion de patrimoine. 3^e adjoint en charge de la vie associative et sportive, du développement touristique et économique.

« Poursuivre mon engagement au service des Mendulphins, apporter à la qualité de vie et au bien-être de chacun par la proximité et les échanges. Rendre notre territoire encore plus attractif à partir de nos valeurs qui sont de réels atouts ».



5. Valérie PERRARD

50 ans. Préparatrice en pharmacie. 4^e adjointe en charge de la vie culturelle, de la sécurité et de la communication.

« Désireuse d'être à l'écoute des habitants, je suis très heureuse de poursuivre mon rôle d'élue, un engagement sérieusement réfléchi et une expérience très enrichissante pour comprendre le fonctionnement et le devenir d'une commune ».



6. Jean-Paul BROSEAU

68 ans. Agriculteur retraité. Délégué à l'environnement, au suivi des travaux de voirie et à la lutte contre les nuisibles.

« Être à l'écoute des Mendulphins artisans, commerçants, agriculteurs, paludiers... qui sont la vie de notre belle commune ».



7. Thérèse BERNARD DE COURVILLE

68 ans. Restauratrice d'œuvres d'art retraitée.

« Mettre en valeur la beauté de notre région pour tous et tous ensemble ».



8. Dominique LASCAULT

65 ans. Ingénieur retraité. Délégué à l'urbanisme.

« Être disponible et mettre à profit mon expérience sur les sujets d'environnement et d'urbanisme au service des Mendulphins ».



9. Michel GAUTREAU

65 ans. Commerçant retraité.

« Après des années passées au sein des associations, volontaire et bénévole, j'espère apporter mon expérience pour améliorer le bien-être des Mendulphins ».



10. Didier AUBE

63 ans. Paludier retraité. Délégué à l'économie sociale et solidaire.

« Dialogue, échange, réflexion, partage et solidarité seront les guides de mon engagement pour la commune ».



11. Pascale GAY

58 ans. Médecin pompier.

« Mon moteur : contribuer au développement de la qualité de vie, d'une économie sociale et solidaire au service des Mendulphins ».



12. Thierry LEGAL
57 ans. Gérant de garage en retraite.
Délégué à l'économie.
« Être disponible et à l'écoute des Mendulphins, mettre mon expérience au service de la commune ».



13. Alain PÉRENNÈS
57 ans. Gendarme retraité. Délégué à la sécurité.
« Engagé depuis toujours au service du public, aujourd'hui retraité, je dispose de temps et de compétences que je souhaite mettre à la disposition de tous les Mendulphins ».



14. Stéphanie BARREAU
55 ans. Enseignante en permaculture
« Écouter les habitants, participer aux réunions, proposer des solutions... dans le respect de l'intérêt général des Mendulphins et de l'environnement rural de Saint-Molf ».



15. Corinne LEPELTIER
55 ans. Assistante administrative en cabinet de diagnostic immobilier.
« Je dispose de temps que je souhaite consacrer à la commune qui m'accueille et à l'intérêt du plus grand nombre ».



16. Virginie BLAFFA-LECORRE
40 ans. Auxiliaire puéricultrice.
« J'ai souhaité renouveler mon engagement afin de poursuivre les projets en cours et continuer de donner du dynamisme à Saint-Molf ».



17. Élisabeth LOURME
35 ans. Employée dans un café-épicerie.
« Parce que l'action locale est plus que jamais indispensable, je souhaite mettre mes compétences au service de ma ville et de ses habitants ».



18. Yves-Marie YVIQUEL
31 ans. Agriculteur.
« M'investir au sein de la commune pour améliorer et embellir le cadre et la qualité de vie des Mendulphins ».



19. Sophie DE GOYS
31 ans. Notaire assistant.
« J'ai rejoint l'équipe afin d'agir ensemble et concrètement pour que Saint-Molf demeure cette ville où il fait si bon vivre ».



20. Didier ROUFFIGNAC
68 ans. Retraité.
« Répondre aux préoccupations des Mendulphins, proposer des actions de développement de notre commune tout en respectant notre si fragile environnement ».



21. Denis LAPADU-HARGUES
67 ans. Retraité.
« En regardant dans la même direction, en s'écoulant et en s'impliquant, nous pourrions faire de belles et grandes réalisations ».



22. Dominique DEHAIS
62 ans. Retraîtée.
« Communication, engagement, bonne humeur : des éléments essentiels pour une qualité de vie au sein de notre commune ».



23. Véronique CARDINE
53 ans. Cadre juridique.
« Pendant ce mandat, je serai disponible, à l'écoute des Mendulphins, pour que l'on puisse vivre ensemble à Saint-Molf ».

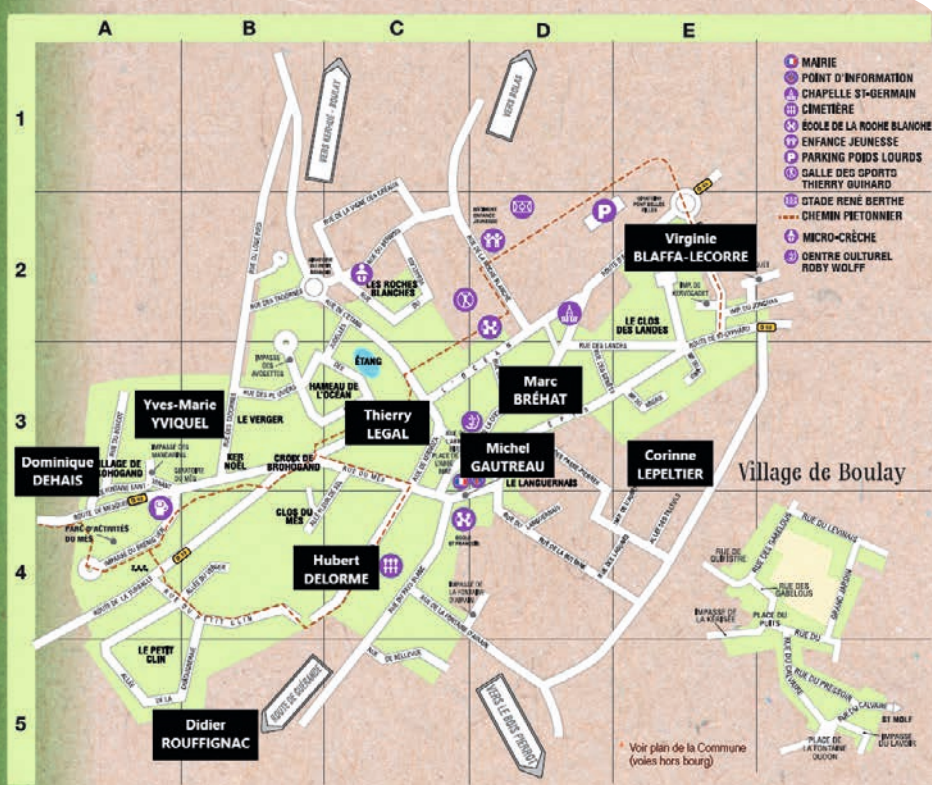


Action municipale

Votre élu référent selon votre secteur de résidence

Liste des rues

Akél Biré (Place de l')	C3
Akél Biré (Rue de l')	C3
Ajances (Imp. des)	E3
Avocaties (Imp. des)	B3
Aukapine (Imp. de l')	E4
Bellevue (Rue de l')	C5
Boscot (Rue de l')	A3
Bréniquen (Imp. du)	A4
Bosquet (Rue de l')	E2
Buterne (Rue de l')	D4
Chapelle St Germain	D2
Châtigneraie (Allée de la)	A5 B5
Cornier (Imp. du)	B4
Cure (Rue de la)	D3
Dorjar (Imp. du)	E2
Duchesse Anne (Rue de la)	D3-D2
Epis (Rue des)	D3-E3
Etang (Rue de l')	2-B2
Folaine (Ch. de la)	B4
Fleur de Sal (Allée)	B4-C3
Fontaine d'Airain (Imp. de la)	D4
Fontaine d'Airain (Rue de la)	C4 D5
Fontaine Saint Venant (Rue)	A3 A4
Forges (Rue des)	C4
Gerêts (Rue des)	D3
Jonchas (Imp. du)	E2
Judelles (Rue des)	2 D3
Kerroz (Rue de l')	C3
Kervocadet (Imp. de l')	E2
Lagunes (Rue des)	D4
Landes (Rue des)	3 E3
Languernais (Le)	D4
Languernais (Imp. du)	D3
Laris (Imp. du)	C3
Loge Pin (Imp. du)	B2
Locuet (Imp. du)	E2
Mandarin (Imp. des)	A3
Maréchal Ferrant (Rue du)	D3 D4
Més (Rue de l')	B3 C3
Océan (Rue de l')	3 D2
Pays Blanc (Rue de l')	C4
Passé-Pierres (Rue des)	E4
Petit Clin (Rue du)	A4 B4
Plaviers (Rue des)	B3
Roches Blanches (Les)	C2
Roche Blanche (Rue de la)	D2
Roseaux (Imp. des)	E3
Sortiers (Imp. des)	C2
Tadornes (Rue des)	B2-B3
Tilleuls (Allée des)	E4
Verger (Allée du)	B3
Vessolais (Rue)	C2
Vigne des Créaux (Rue de la)	C2



Plan de la Commune

Plan 2020

Liste des lieux-dits

Bois Air	B4	La Butte	C4
Bolles	C2	La Croix de Bois	C2
Boulay	B2	La Grange Noë	E3
Brignon	B3	La Lande	E3
Brohogand	B3	La Maitairie des Granges	B3
Cahelais	B5	La Motte	C3
Clin	B3	La Saille	D3
Croix de Brohogand	B3	La Vieille Cure	B3
Le Greno	E2	La Vigne	B3
Kerbiquet	B4	La Ville au Vent	B3
Kercadoue	C2	Le Binguet	D3
Kergaillo	E2	Le Bois de la Cour	A4
Kerquénec	C5	Le Bois Pierrot	C5
Kerhaut	E2	Le Cormier	C3
Kerhué	B2	Le Metz	C2
Kerjeer	D3	Le Point du Jour	D2
Kerjoli	A3	Longue Halerie	B3
Kermichel	D4	Mataul	C4
Kermoisin	C4	Mohor ne	D3
Kermolier	C2	Montipignac	C3
Kernodet	B3	Per dhué	C2
Ker Noel	B3	Per nemont	D3
Kertitry	C2	Petite Champagne	D4
Kerhudal	B4	Pigeon Blanc	A4
Kervélec	B3	Port Belles Filles	C2
Kervénel Ancien	A4	Port Clin	B3
Kervénel Nouveau	A4	Quilistre	B2
Kervocadet	C2	Ranzegal	C2
Kervoilan	D3	Thélicac	C2
Kervolan	B4	Trébrezan	D2
Kestravouille	B2	Villeneuve	C2
La Baronnerie	C2		

Les décisions de vos élus



Sélection des principales délibérations votées par le conseil municipal, de novembre 2019 à mai 2020.

Certains sujets étant traités dans des articles dédiés de ce bulletin, ils ne sont pas repris ici.

Subvention à la Fondation 30 Millions d'Amis pour la prise en charge des chats errants

Une enveloppe de 500 € permet, à l'association 30 millions d'Amis, une capacité de capture de 15 chats par an (total de 70 chats sur l'ensemble du territoire de la police municipale pluricommunale qui coordonne ce dossier).



Mutualisation pour l'étude d'un système de vidéoprotection

La commune de La Turballe a un projet de déploiement de la vidéoprotection sur son territoire et a ouvert aux autres communes de la police municipale pluricommunale - Saint-Molf, Assérac, Férel, Piriac-sur-Mer - la possibilité de réaliser une étude globale (coût de 2 502 € pour Saint-Molf). Ce groupement de commandes n'oblige en rien à installer des caméras mais ouvre la possibilité d'agir à l'avenir, si besoin était, en toute connaissance de cause et à moindre coût.

Subvention à l'association Du Pain sur la Planche pour l'accompagnement du restaurant scolaire dans l'introduction de protéines végétales dans les menus

1 360 € de participation communale sur une action estimée à 2 760 € en plus d'une prise en charge par la commune des frais de déplacement des intervenants, estimés à 450 € environ.

Convention de mise à disposition de services numériques - Logiciel de gestion du cimetière

Cap Atlantique a mis en concurrence des logiciels cimetière pour le compte de plusieurs communes. Une bonne gestion du cimetière, que permet ce logiciel, évite de lourds travaux de création d'un nouveau cimetière en optimisant les espaces concédés.

Coût année 1 : 5 434 € - Années suivantes : 457 €



Subvention aux associations en 2020

840 € ont été alloués à des organismes sociaux, 9 795 € aux associations sportives et de loisirs.

Le budget communal

Affectation au budget 2020 du reliquat 2019 de 79 198,10 € en recettes d'investissement et de 130 000 € en recettes de fonctionnement.

Le budget 2020 s'équilibre en fonctionnement à 2 495 600 € et en investissement à 940 950 €, soit un total de 3 435 950 €.

Les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ont été votés sans augmentation.

Le saviez-vous ?

Le taux de taxe d'habitation est gelé pour 2020 en attendant la suppression totale de la taxe d'habitation en 2021 - le conseil municipal ne peut plus modifier le taux de cette taxe. La part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes en 2021.



Rencontrez vos élus, sur rendez-vous

Hubert DELORME	Maire	maire@saintmolf.fr
Marc BREHAT	1 ^{er} adjoint Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement	marc.brehat@saintmolf.fr
Sonia POIRSON	2 ^e adjointe Affaires sociales, Habitat, Enfance-jeunesse et Intergénérationnel	sonia.poirson@saintmolf.fr
Emmanuel BIBARD	3 ^e adjoint Vie associative et sportive, Développement touristique et économique	emmanuel.bibard@saintmolf.fr
Valérie PERRARD	4 ^e adjointe Vie culturelle, Sécurité et Communication	valerie.perrard@saintmolf.fr



Expression de la minorité

Tout d'abord nous tenons à remercier les Mendulphins qui ont souhaité nous faire confiance le 15 mars dernier, ainsi que nos colistiers. Soyez assurés que nous serons à votre écoute.

La liste minoritaire est composée de 4 personnes. Nous nous présentons de manière succincte :

Véronique CARDINE : 53 ans, je suis mariée et mère de trois enfants. Je suis cadre juriste dans une association tutélaire du Morbihan. J'ai exercé la profession de clerc de notaire 21 ans. Élu pendant 20 ans dans le Calvados et à Saint-Molf. J'ai également été vice-présidente de la communauté d'agglomération Cap Atlantique. Ma famille est membre de plusieurs associations depuis de nombreuses années.

Dominique DEHAIS : 62 ans, je suis retraitée, mère d'une fille et grand-mère d'une petite fille qui habitent également sur notre commune. Carrière professionnelle dans le milieu médical pendant 17 ans et après une reconversion dans la comptabilité, j'ai fini ma carrière à l'Éducation nationale sur le site de Guérande. Très investie dans le monde associatif et sportif.

Denis LAPADU-HARGUES : 68 ans, je suis marié, j'ai 4 enfants et 10 petits-enfants. Après une carrière d'ingénieur dans le bâtiment, le génie civil et l'énergie électrique dans toute la France, ma femme et moi avons choisi de nous installer, pour notre retraite dans la presque guérandaise que nous connaissons depuis notre enfance. Je souhaite faire profiter Saint-Molf de mes compétences acquises au

cours de ma vie professionnelle. Et ceci en parallèle à notre activité de chambres d'hôtes.

Didier ROUFFIGNAC : 69 ans, marié, sans enfant. Après avoir été instituteur pendant une douzaine d'années, j'ai réussi le concours des Instituts régionaux d'administration. Sorti major de ma promotion, j'ai intégré la Caisse des dépôts et consignations où j'ai exercé diverses fonctions (communication, relations internationales, contrôle des risques), terminant ma carrière professionnelle en 2013 après avoir été durant 8 ans secrétaire général de VVF. En parallèle, j'ai milité durant 41 ans dans une grande association humanitaire, dont 6 ans de présidence départementale (42 établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires).

Depuis les élections, notre mode de vie a été bouleversé. Nous avons subi le confinement et la reprise avec l'application des gestes barrières. Nos habitudes ont été modifiées, les producteurs locaux et bio ont été sollicités. Nous espérons que ces changements perdureront dans le temps. Certains de nos commerçants ont dû fermer pendant plusieurs semaines. Nous avons une pensée pour eux.

Au moment où nous écrivons cet article, l'équipe municipale n'a pu se réunir au complet, du fait de la crise sanitaire. Nous espérons pouvoir faire la connaissance des élus dans les meilleurs délais, afin que toute l'équipe puisse se mettre au travail pour et avec les habitants.

Élections du 15 mars 2020, retour en images :



Merci à tous les électeurs qui se sont déplacés en respectant les gestes barrière pour un bon déroulement du scrutin municipal.

Merci aux services municipaux !

Services administratifs

Ce sont des visages et des voix largement connus en mairie. En charge de l'accueil, du secrétariat, de l'entretien des bâtiments ou encore de l'agence postale, Audrey, Alexandra, Nadine et Lorette ont assuré une continuité de leurs services, en mairie ou en télétravail. Elles répondent à nos questions.

► Aviez-vous anticipé les annonces du confinement et imaginé une organisation de vos missions pour faire face à la situation de crise ?

Nadine : « Aucune anticipation mais pas surprise pour autant. Je venais d'intégrer le service. J'ai découvert le poste en même temps que l'organisation. En concertation avec M. le Maire, je voulais rester en présentiel. Je me suis rapidement organisée, j'ai géré les urgences. Je pense qu'on a fait du bien à certains Mendulphins, M. le Maire nous a été d'un grand soutien ».

Alexandra : « J'ai été surprise des annonces, je ne m'y attendais pas du tout. Suite à l'annonce officiel du confinement et dans l'urgence, nous avons consacré la journée du lundi à une réorganisation des services. Par rapport au timing et aux personnels présents, plusieurs solutions ont été abordées. Nous avons un instant envisagé de fermer la mairie mais l'idée a très vite été balayée. En tant que service public, nous voulions absolument garder cet esprit de service : renseigner, diriger, rassurer au maximum les habitants. L'organisation s'est rapidement mise en place entre télétravail et présentiel. Les quinze premiers jours nous ont permis de trouver notre rythme, je suis restée disponible ».

Audrey : « Je n'ai pas été véritablement surprise. Pour ma part, j'ai été confinée les quatorze premiers jours. J'ai voulu reprendre mon poste en présentiel le 30 mars, à raison de deux jours par semaine. On a pris les informations au fur et à mesure et selon l'urgence mais ça n'a pas trop changé notre quotidien. J'ai profité de ces jours pour soutenir Nadine dans son nouveau poste. Pour les autres services, je suis restée présente. J'ai la délégation de signature pour les décès, ainsi j'aurais été en capacité de m'en occuper en cas d'absence de M. Le Maire ».

Lorette : « Bien avant mi-mars, j'avais pris conscience que des règles sanitaires strictes seraient appliquées auprès des services publics. Je me suis rapprochée de mon responsable à la Poste afin de connaître les préconisations pour les agences postales. Le maire devait décider du maintien ou non de ce service ; l'agent choisissait d'accepter ou non de rester à son poste. Comme je pouvais continuer d'exécuter toutes les opérations habituelles, je n'ai eu aucune hésitation et ai donc fait part à M. Delorme des directives concernant les agences postales. Nous nous sommes aussitôt mis d'accord pour garder notre agence postale ouverte ».



► Quelles ont été vos principales missions ? Avez-vous rencontré des difficultés particulières à des moments précis ?

Nadine : « Aucune difficulté, même si c'était nouveau pour tout le monde. Tout s'est bien organisé entre mes différentes missions comme l'accueil, la gestion de l'entretien des bâtiments et la sécurité des enfants accueillis. L'entretien avait été anticipé mais, depuis longtemps, la commune attache une grande importance à l'hygiène des bâtiments qui accueillent du public. Les agents d'entretien ont été mobilisés pendant cette période pour recevoir les enfants en toute sécurité. Au niveau de l'accueil, j'ai trouvé mon rythme rapidement. Avec Lorette, nous formions un binôme ».

Alexandra : « Je n'ai pas eu de difficultés particulières, un peu comme tout le monde, entre mêler vie privée et télétravail, arriver à trouver un juste milieu. Mes missions principales ont été de gérer les mails, la « partie cimetière » dont je suis la référente et essayer de guider Nadine du mieux possible. J'ai donc pris des dossiers « sous le bras » et me suis installée en télétravail. En ce moment, nous sommes en pleine mise à jour du cimetière. Je voulais avancer, d'autant que, la période a été marquée par des décès dans la commune, très peu nombreux, heureusement ».

Audrey : « Mes missions n'ont pas réellement changé. Le téléphone a sonné plus qu'à l'habitude, nous avons essayé au mieux de répondre aux doléances des administrés sur le covid-19 et avons orienté les personnes par téléphone et via le site de la mairie où les informations étaient relayées en continu. L'accueil est un relais et un point central de la commune, pour la population mais aussi pour les collègues en télétravail. C'est bien d'être à trois, au sein de la mairie, nous sommes particulièrement soudées et nous formons une véritable équipe. On a toujours essayé de faire au mieux, M. Delorme a été très présent. Il ne nous a pas lâchées. C'est agréable d'avoir le maire à ses côtés ».

Lorette : « Ce qui a changé assez rapidement, c'est une incroyable affluence de clientèle venant de toute la presqu'île, du Croisic à la Roche-Bernard en passant par Saint-André-des-Eaux... Les quelques bureaux de poste partiellement ouverts ne faisaient ni d'affranchissements ni de changements d'adresse ni de procurations. Étant donné que, malgré le confinement, les salaires, factures, devis, dates butoir, résiliations, courriers d'avocat, contrats immobiliers et

autres n'ont, eux, pas subi de règles de "distanciation". J'ai officié en réalisant énormément d'opérations pour des personnes qui se trouvaient dans un certain désarroi, mais ravies de pouvoir être servies dès le 16 mars. La Poste a arrêté les deux courses courriers du matin et de l'après-midi. Tous les courriers en partance restaient bloqués en mairie. J'ai dû alors trouver des astuces, me battre afin de pouvoir faire partir tout ce que les gens m'avaient déposé en toute confiance. J'ai dû me rendre au bureau de Guérande déposer les pièces comptables et récupérer aussi toutes les commandes, nécessaires à ma mission. Il m'a fallu aussi travailler face à cet "ennemi invisible", nourrit des informations contradictoires venant de toute part et que la population a apprécies, comprises ou interprétées, chacun à sa façon. Je rappelle que ces derniers mois, j'ai travaillé avec la présence quotidienne et le soutien de Nadine, ma remplaçante et surtout mon binôme depuis tant de temps, qui m'a été d'un grand réconfort tout au long de cette période anxiogène et très fatigante. Nous avons eu toutes les deux quelques moments d'angoisse, liés aux masques et aux gants, qui nous ont rappelé les braquages que nous avons subi voilà plusieurs années. »

► Votre rythme de travail est-il encore influencé par la période de confinement ? Avez-vous des exemples de réflexes conservés ?

Nadine : « Le rythme commence doucement à revenir à la normale, il reste encore dense. Pour l'hygiène, je dirais que l'on ne va pas réellement changer, on était déjà très vigilants. Nous en avons profité

pour faire un décapage de sol, notamment au centre culturel, et de grands nettoyages. De manière générale, tous les collègues ont continué d'œuvrer pour la commune et ont toujours été disponibles. Et M. le Maire très présent ».

Alexandra : « Depuis mon retour à la mairie, il est clair que le rythme de travail est influencé par les mesures liées au covid-19. Les démarches en mairie ayant repris, nous sommes encore fortement sollicités. J'aimerais que les réflexes des gestes barrières perdurent ».

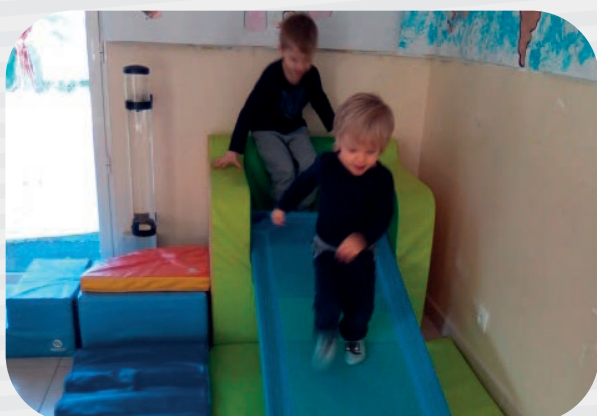
Audrey : « Le rythme de travail redevient plus stable, les Mendulphins continuent leurs démarches qu'ils avaient stoppées. Je souhaiterais que les réflexes que nous avons adoptés soient pérennisés, évidemment, même si en mairie, je préfère la distanciation sociale au port du masque. Se laver les mains plus souvent, rester prudent mais sans tomber dans l'excès ».

Lorette : « Depuis le 11 mai, tout est rentré dans l'ordre. À la suite d'une mise au point avec les services de la Poste en présence du maire, de la directrice générale des services, de Nadine et de moi-même, j'ai pu alerter la Poste sur tous les désordres constatés. Les services techniques de la commune ont installé un plexiglass de protection qui me donne un sentiment de liberté. Ça m'apaise. Le réflexe désormais est le lavage des mains surtout après un paiement en espèces. Le paiement sans contact est loin d'être intégré... »

Micro-crèche « La Salorge des Doudous »

► La micro-crèche mobilisée pendant le confinement

Notamment pour l'accueil des familles aux professions prioritaires. Nous avons ainsi pu accueillir les deux enfants d'une maman pharmacienne et d'un papa travaillant dans le secteur alimentaire. Ce service petite enfance a permis à ces parents d'exercer leurs métiers utiles à la gestion de la crise sanitaire. Nous remercions ces deux frères et leurs parents de s'être adaptés à un mode de garde un peu particulier. Nous avons eu plaisir à retrouver un « ancien » de la micro-crèche, qui a accompagné et rassuré son petit frère.



Besoin de bouger !

► Les coulisses de la crèche pendant le confinement

Puisque nous ne pouvions pas animer les ateliers parents-enfants des rencontres de la petite enfance, nous avons finalisé le décor commencé sur le thème « S'aventurer ». Rendez-vous en 2021 pour de nouvelles animations !



Un décor pour s'aventurer autour du monde

Afin de garder le lien avec les enfants et leur famille, l'équipe a alimenté un dossier de partage sur internet pour des échanges

de photos, de messages, des propositions d'activités « confinées » comme, par exemple, le sable de lune.

Nous remercions les familles d'avoir joué le jeu et contribuer à la vie de ce dossier partagé, dans lequel ont été régulièrement ajoutées des idées d'activités.

Des jeux lavables ont été spécialement confectionnés pour la crèche à l'image de cartes des gestes barrières, lotos, dominos plastifiés, etc.



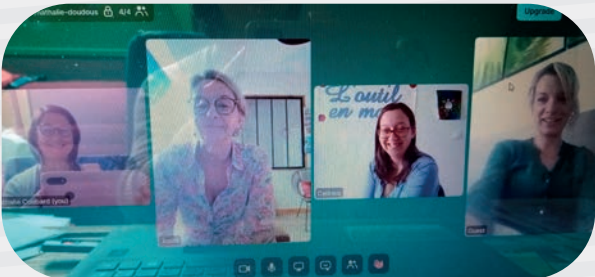
Les cartes des gestes barrières

Pour conserver le plaisir de lire ou d'écouter des albums jeunesse, activités très privilégiées à la micro-crèche, l'équipe a joué les « **apprenties youtubeuses** » en enregistrant des lectures sous forme de vidéos à destination des enfants: « Tic tic la girafe », « Bébés chouettes », « La couleur des émotions », « Qui a vu le loup ? »

Et, puisque la visite du poulailler de Nathalie n'a pas pu avoir lieu au printemps, une petite compensation en images a été proposée: « Tom, le petit lapin » et « Le poulailler ».

Le lien entre collègues

Il ne s'est pas desserré et s'est caractérisé par du télétravail axé sur le pédagogique, à travers de nombreuses fiches techniques et des formations, lectures, appels, mails et réunions en visioconférence.



Réunion d'équipe en visio

Retour progressif des enfants

À partir du 11 mai, la micro-crèche rouvre partiellement et progressivement en accueillant de 4 à 6 enfants, afin de préserver la santé de tous...

Quelques enfants ont pu retrouver une équipe masquée mais enchantée de constater que tous avaient profité du confinement pour bien grandir. Blouses, masques et câlins obligatoires !



La crèche masquée, ohé, ohé !

Nous adressons tous nos remerciements aux familles qui ont, avec beaucoup de compréhension, accepté que le temps d'accueil de leur enfant soit restreint pour permettre une meilleure rotation entre toutes les familles en fonction des besoins.

Fermeture estivale

La micro-crèche sera fermée pour les vacances d'été du 27 juillet au 16 août.

Nous espérons retrouver tout le monde, avant le départ à l'école des plus grands, dans le but de leur souhaiter une bonne rentrée scolaire.

Nous attendons également avec impatience les petits nouveaux à la rentrée de septembre pour continuer nos projets: mettre en place des ateliers parents-enfants, participer aux ateliers du Relais assistantes-maternelles, sortir à la bibliothèque, rencontrer l'association « Du pain sur la planche » pour un travail autour de l'alimentation, étudier un projet avec une psychomotricienne, accueillir une stagiaire « éducatrice de jeunes enfants » de juin 2020 à mai 2021, etc.



Atelier parents-enfants



Service enfance

■ Une évolution de l'organisation en trois étapes

Pendant le confinement, tous les agents ont été mobilisés pour accueillir les enfants dits « prioritaires » sur les temps périscolaires, aussi bien le matin que le soir.

En parallèle, ils ont à la fois travaillé à distance en préparation d'activités et dans le bâtiment pour effectuer des tâches d'entretien des locaux ou de rangement.

Chaque école, publique comme privée, bénéficiait d'un même binôme d'animateurs. Les mercredis, c'est au centre de loisirs – dans le bâtiment de la Récré multicolore – que les enfants ont été accueillis.

Ce sont l'équivalent de trois rentrées scolaires qui ont été organisées pour s'adapter aux trois phases du déconfinement : à partir du lundi 11 mai, un protocole identique a été respecté mais avec, en plus, le retour en classe des enfants ayant le statut prioritaire et d'autres que les parents désiraient également voir revenir à l'école. Des solutions ont pu être trouvées rapidement afin de rendre les situations le moins anxiogène possible pour les enfants, les parents et les animateurs encadrants.

La mise en place d'un accueil exceptionnel a alors été étudiée, en concertation avec les écoles pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il devait avoir lieu à la Récré multicolore pour permettre de recevoir, à la journée, des enfants prioritaires pas forcément pris en charge par l'école.

Cette organisation, du même coup, offrait la possibilité à d'autres enfants, pas nécessairement prioritaires, de retourner eux aussi à l'école.

Il a fallu attendre le mardi 2 juin pour mettre véritablement en application l'accueil exceptionnel. En moyenne, entre 4 et 9 enfants ont été accueillis à la Récré multicolore et pris en charge par les animateurs pour leurs devoirs.

Dès la réouverture de l'école, tous les animateurs ont été sollicités pour faire face à de nouveaux besoins : modification des horaires scolaires, restauration, intervention des animateurs jeunesse et des agents de restauration et d'entretien des locaux en renfort d'encadrement.

Cette crise a grandement contribué à renforcer les liens entre les animateurs enfance et les équipes enseignantes.



■ Le rôle de chacun

(1) **Jean** et (2) **Samy** : binôme chargé d'assurer les temps périscolaires et méridien à l'école Saint-François

(3) **Catherine** : surveillance d'une classe de l'école Saint-François durant le déjeuner

(4) **Dominique** : surveillance d'une classe de l'école Saint-François le midi et nettoyage de l'école de La Roche Blanche

(5) **Nadia** : chargée du nettoyage de l'école de la Roche Blanche

(6) **Laurine** et (7) **Julie** : binôme chargé des mêmes missions à l'école de La Roche Blanche

(8) **Guillaume** et (9) **Sylvie** : surveillance d'une classe de l'école de la Roche Blanche durant le temps du midi

(10) **Héloïse** : chargée de l'application du protocole sanitaire autour du lavage des mains le midi et nettoyage de la Récré multicolore

(11) **Nadine**, (12) **Béatrice** et (13) **Bernadette** (Atsem) : surveillance d'une classe de maternelle de l'école de la Roche Blanche pendant le déjeuner

(14) **Najib** et (15) **Sabrina** : chargés de l'accueil exceptionnel (lundis, mardis, jeudis et vendredis) et des temps du midi à la Récré multicolore

(16) **Ophélie** : chargée de la gestion du centre de loisirs les mercredis

■ L'été en quelques mots

Nous ouvrons le centre de loisirs cet été, du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 45, du lundi 7 juillet au mercredi 26 août.

Pour faciliter l'inscription de leur enfant aux activités, les familles sont invitées à créer un compte – si ce n'est pas déjà fait – sur l'Espace Famille.

Service jeunesse

Le service jeunesse n'a jamais vraiment cessé de s'activer. Pendant le confinement, Sabrina et Samy en ont profité, notamment, pour procéder à un grand ménage et au tri du local : « le ménage de printemps ». Il a permis de revoir l'organisation des services, d'inventorier les jeux et les mettre à disposition des familles, façon « ludothèque ». Le contact avec les jeunes et les familles a pu être gardé grâce aux réseaux sociaux.

Sabrina, directrice du service jeunesse et Samy, animateur, ont été l'un comme l'autre mobilisés afin de renforcer l'équipe enfance dans l'encadrement des enfants pour la reprise de l'école, à partir du 11 mai. Le vendredi 29 mai, après plusieurs semaines sans se voir, le local a rouvert pour les jeunes - âgés de 14 à 17 ans - de 17 h à 20 h. Nous avons pu échanger lors de ce moment de retrouvailles très convivial et apprécié de tous. Malgré les contraintes sanitaires, nous étions une petite dizaine, tous contents de nous revoir.



Les juniors - âgés de 10 à 13 ans - ont pu revenir au local à partir du mercredi 3 juin, de 13 h 30 à 17 h. Après quelques appréhensions à propos de l'organisation dues aux restrictions, nous avons passé des après-midi très sympas avec les 8 juniors, autour de la console, du billard, de discussions et de jeux de société.

Cet été, vous pourrez retrouver Benjamin, Najib et Samy en juillet puis Cécile et Sabrina en août. Nous allons faire au mieux pour vous faire passer de super vacances, comme d'hab' ! Les programmes restent un peu vagues car ils sont établis en fonction des consignes nationales que nous recevons.

Durant les semaines à venir, nous vous transmettrons de nouvelles informations, par mail et via la page Facebook « Color D'jeuns ». En espérant vous revoir très vite...



Le restaurant scolaire

La préparation des paniers-repas fournis aux écoles a été réalisée par **Danièle, Pierre-Marie et Catherine**, en collaboration avec l'association « Du Pain sur la Planche » (cf. page 28).



La police municipale pluricommunale

Dans l'ensemble, les Mendulphins ont bien respecté et appliqué les consignes. La commune est la seule pour laquelle aucune infraction n'a été relevée par les agents de police.

Durant le confinement, 60 personnes ont été contrôlées sur la commune de Saint-Molf – soit un peu plus de 10 % des opérations de ce type effectuées par la police municipale pluricommunale sur l'ensemble du territoire dont elle est responsable (La Turballe, Férel, Assérac, Piriac-sur-Mer, Saint-Molf).

L'action s'est essentiellement portée sur le contrôle des attestations de déplacement et le respect des règles sanitaires.



Vérification des attestations de déplacement



Contrôle en quad sur la plage de La Turballe

À ce titre, la police municipale pluricommunale rappelle que le virus **est toujours bien présent** et, quand bien même il a régressé, les agents ont eu le sentiment que tout le monde a vite oublié ce qui se passait, il y a encore quelques semaines.



Merci aux commerçants et artisans !

Durant la période de confinement, les commerçants et artisans de Saint-Molf ont aussi dû s'adapter aux mesures gouvernementales et repenser leur activité. Afin qu'ils puissent exprimer la manière dont ils ont vécu cette situation exceptionnelle, nous les avons contactés, tous. Certains d'entre eux témoignent.

Catherine et Dominique Leroux, EARL du Cormier :

« Nous avons été obligés de limiter les commandes de plusieurs volailles et, pour faire plaisir à tout le monde, il a fallu réduire les

quantités des magasins. Certains clients ont eu du mal à comprendre qu'il nous faut 19 semaines entre la commande et l'âge d'abattage. Les personnes qui ne pouvaient se déplacer ont été livrées à domicile alors que beaucoup de nouveaux clients des communes autour de Saint-Molf se sont manifestés.

Les personnes sont beaucoup plus venues sur l'exploitation chercher directement poulets, pintades, canettes et œufs. Depuis le déconfinement, beaucoup moins. Nous avons de nouveaux clients mais pour combien de temps ? »

Merci aux bénévoles !

La **solidarité** est traditionnellement un devoir social ou une obligation réciproque d'aide et d'assistance ou de collaboration gracieuse qui existe entre les personnes d'un groupe ou d'une communauté, du fait du lien qui les unit.

Il aura fallu le confinement pour que l'entraide mendulphine démontre sa puissance. Sa mise en place à grande échelle a été instantanée. Familles, amis, voisins, inconnus riches du temps retrouvé se sont soutenus et même parfois découverts. Ils ont tous, à leur manière et avec leurs possibilités, œuvré sur le territoire de la commune.

Des bénévoles ont proposé leurs services. Grâce à eux, des actions encadrées par le Centre communal d'action sociale ont pu se mettre en place et être activées selon les besoins :

- démarche de recensement des personnes isolées
- appels téléphoniques hebdomadaires en direction des plus vulnérables
- courses alimentaires et diverses
- préparation d'aides alimentaires
- fabrication et distribution de masques Afnor pour les personnes à risques
- collecte de matières premières pour les couturières

Qu'ils s'appellent Monique, Béatrice, Fadoumi, Irène, Sarah, Dominique, Catherine, Sonia, Frédéric, Rachel, Eugénie, Manu, Sandra, Lorette, Sandrine, Jean-Pierre, Brigitte: ils se sont

proposés avec spontanéité. Au besoin, ils ont donné de leur temps avec réactivité, plaisir, simplicité et dévouement. À tous, qu'ils en soient sincèrement remerciés !

Merci à la population mendulphine pour sa générosité à travers les dons de matériaux qui ont contribué à la faisabilité des masques pour la protection des services municipaux.

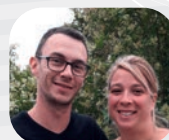
La solidarité à Saint-Molf n'est pas un vain mot !



Béatrice Fadoumi



Sandra



Frédéric Rachel



Dominique



Eugénie Manu



Jacqueline



Catherine



Monique



Sarah

Travaux du centre-bourg

Le projet, porté par le précédent municipale, s'est achevé à l'issue de quelques derniers travaux de finition, en juin dernier. Découpés en trois tranches, ces travaux d'aménagement ont transformé, mois après mois, le centre-bourg de la commune. Nous vous proposons de retracer cette évolution à l'aide de photographies prises de manière régulière.

Retour en images sur les travaux d'aménagement du centre-bourg

Tranche 1



avant

pendant

après

Tranche 2



avant



pendant



après

Environnement/Cadre de vie

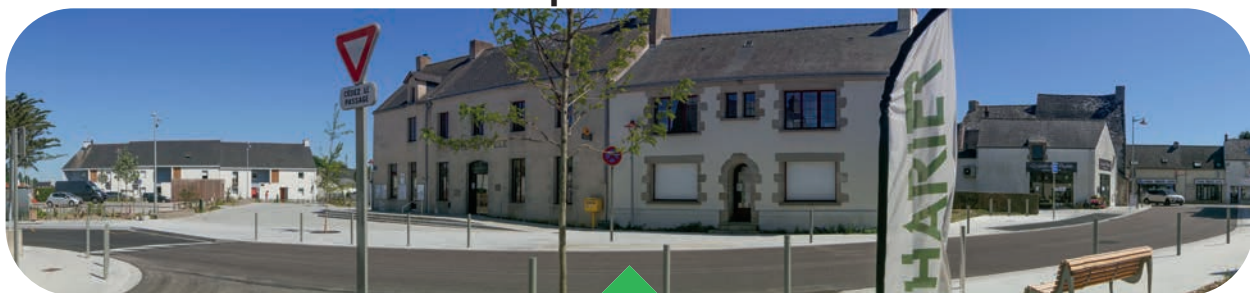
Tranche 3



avant



pendant



après

Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?

Une zone de rencontre vise à une meilleure lisibilité pour l'ensemble des usagers de l'espace public. L'objectif est de créer un espace public où la vie locale puisse se développer sereinement.

Le partage de la voirie se fait grâce au respect de la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse, au centre de la rue. Dès que la largeur de celle-ci le permet, il est important de garder un espace continu réservé aux piétons.

Celui-ci est présent et les autres usagers (cyclistes, automobiles, etc.) partagent la chaussée avec lui. Dans cet espace, il n'est pas possible ou souhaité d'interdire la circulation des véhicules. Les piétons sont en revanche prioritaires sur tous les véhicules à l'exception des modes guidés de façon permanente de transport public.



Limitation de vitesse

La vitesse est limitée à 20 km/h pour tous les véhicules: vélos, cyclomoteurs, motos, automobiles, véhicules de livraisons, bus, etc. Le choix de faire figurer cette prescription de limitation de vitesse sur le panneau rappelle cette obligation

Double sens cyclable

La présence du double sens cyclable est destinée à accompagner le développement de l'usage des vélos. Les pratiquants effectuent rarement les détours causés par la présence de voirie à sens unique et préfèrent souvent circuler illégalement sur les trottoirs.

Il s'agit de prévenir ces comportements, non par la répression mais par une signalisation et, là où c'est nécessaire, par un aménagement adapté.

Article R. 110-2 (extrait du Code de la route) : « Zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »



Réalisation d'un plateau surélevé

Au-delà du périmètre d'aménagement du centre-bourg, l'enrobé dégradé de la rue de la Duchesse-Anne a été refait et deux ralentisseurs ont été implantés à l'intersection des rues de la Duchesse-Anne et de la cure.



Des coussins berlinois posés rue de l'océan et de la route de Mesquer

Dans le cadre de la politique menée pour l'amélioration de la sécurité des usagers, la commune de Saint-Molf poursuit son programme d'aménagements de sécurité.

En 2020, l'accent a ainsi été porté sur des aménagements pour les voiries départementales situées en agglomération, et plus particulièrement la mise en place de coussins berlinois.

1. Rue de l'océan au droit de l'école de la Roche Blanche

L'aménagement du centre-bourg et l'acquisition du jardin de la cure ont sécurisé le cheminement des piétons en direction de l'école publique et des équipements sportifs.

Il restait un point noir concernant la traversée de la rue de l'océan. Le trafic y est de plus en plus important et les limitations de vitesse ne sont pas toujours respectées.

Par conséquent, il a été validé la mise en œuvre de coussins berlinois de part et d'autre de la traversée piétonne située rue de l'océan, au droit de l'école de la Roche Blanche. Ils ont été mis en place courant mars avec la signalétique adéquate pour un coût total de 5 138,66 €.

2. Route de Mesquer (RD 52)

À hauteur du giratoire « des bonjours », à l'entrée du parc d'activités du Mès, une situation accidentogène qui nous a été particulièrement signifiée par les habitants de Brohogan.

De nombreux véhicules arrivent trop vite en provenance de Mesquer, rendant très dangereuse la sortie de la rue de la fontaine Saint-Venant.



Un coussin berlinois a donc été installé en juin, en provenance de Mesquer, avec la signalétique nécessaire pour un montant de 2 687,48 €.

Des subventions ont été demandées pour ces aménagements au titre des amendes de police mais nous n'en avons pas encore le montant.

Aménagement du bourg: moins de 50 % des dépenses à la charge de la commune

Après confirmation d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), c'est à ce jour 46,31 % de l'opération qui resterait à charge de la commune, sur un montant total de dépenses de 1 656 360 €.

L'économie globale de l'opération -dépenses et recettes prévisionnelles- est à retrouver sur notre site internet: www.mairie-saint-molf.fr.



Déploiement des compteurs Linky en cours à Saint-Molf

Capable de communiquer avec le gestionnaire de réseau, de recevoir et d'envoyer des informations à distance, le nouveau compteur Linky fait l'objet, depuis 2015, d'un déploiement national par ERDF-Enedis.

Sur le territoire de Saint-Molf, ce déploiement est prévu entre juillet et décembre 2020.

N.B.: La commune n'a **en aucun cas** la responsabilité d'autoriser ou de refuser le déploiement de ces compteurs Linky.

Pour répondre aux questions à ce sujet, une ligne téléphonique est mise en place: 0 800 054 659 (appel gratuit, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h).

Un site internet spécifique est consultable avec, notamment, la possibilité de poser une question en ligne: espace-client.erdf.fr.

Enfin, un document PDF présentant le fonctionnement du compteur Linky est disponible sur le site de la mairie: mairie-saint-molf.fr, rubrique Actualités.



Ne brûlez pas vos déchets verts !

Le brûlage des déchets verts – et autres – produits par les particuliers est interdit.

Ce principe général d'interdiction est rappelé par un nouvel arrêté municipal du 22 juin 2020.

Seuls peuvent être brûlés sur place les végétaux infectés par les termites et le baccharis, plante envahissante contre laquelle la lutte est désormais obligatoire.

Ces deux dérogations ne sont toutefois permises que de manière épisodique et exceptionnelle, après accord du maire, tout en respectant certaines modalités (période rouge incendies, horaires en milieu de journée, épisodes de pollution, etc.).

Le réflexe, c'est la déchetterie !

Contact

Service déchets de Cap Atlantique : 02 51 76 96 16

Horaires

- Piriac-sur-Mer :

du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Pompas (Herbignac) :

les lundis et mercredis, de 8 h à 12 h et les samedis,

de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h



Actions de Polleniz

■ Polleniz, c'est quoi ?

POLLENIZ est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux.

Elle est issue de la fusion régionale de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) et des Fédérations départementales des groupements de défense contre les organismes nuisibles, en Pays de la Loire.

■ Qui peut adhérer ?

L'adhésion est ouverte aux professionnels – productions agricoles et revendeurs de végétaux, aux collectivités territoriales et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux jardiniers amateurs et autres propriétaires d'espaces végétalisés ainsi aux opérateurs (groupements communaux ou intercommunaux, acteurs de certaines luttes collectives).

■ Quels sont ses objectifs ?

Polleniz a pour mission de veiller au bon état sanitaire des végétaux et produits végétaux (productions agricoles, productions cultivées par le particulier dans son jardin et végétaux des espaces verts, végétalisés, naturels, etc.).

La finalité est d'éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique dus aux dangers phytosanitaires, à des organismes émergents, à des espèces exotiques envahissantes (ragondin, frelon asiatique), à des espèces animales ou végétales posant des problèmes de santé publique (berce du Caucase, ambrosie à feuilles d'armoise).

■ Quel est son périmètre d'action ?

L'association intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec un siège social dans le Maine-et-Loire et quatre antennes départementales, dont l'une en Loire-Atlantique.

La force de Polleniz repose sur son organisation opérationnelle, forte de 67 collaborateurs permanents, 15 à 20 collaborateurs temporaires pour faire face à certaines activités saisonnières et un réseau de bénévoles – opérateurs acteurs de la ruralité – mais également des moyens opérationnels adaptés et spécialisés.

■ Comment s'informer davantage ?

Polleniz publie régulièrement ses bulletins de santé du végétal et son flash sanitaire mensuel. Vous pouvez la retrouver sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, LinkedIn ainsi que sur son site internet : www.polleniz.fr.



Un registre à disposition des personnes à risques

Malgré de régulières informations via le bulletin municipal, le site de la mairie, l'inscription volontaire sur ce registre nominatif était restée méconnue des Mendulphins.

En mars 2020, la pandémie du coronavirus a donné une tout autre vision de cette action de protection. Aujourd'hui, plus de 80 Mendulphins ont fait cette démarche responsable.

Qu'est-ce que le registre des personnes vulnérables ?

Aux termes de la loi et du décret, les maires sont tenus d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de leur commune vivant à domicile qui en font la demande. La finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence (canicule, grands froids, pandémie, catastrophes...).

Ce registre est confidentiel. Les données sont accessibles aux seules personnes habilitées par le maire de notre commune. Il est transmis au préfet, à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte.

Qui peut figurer sur le registre ?

Peuvent figurer, à leur demande, sur ce registre nominatif :

- toute personne âgée de 65 ans et plus, résidant à son domicile,
 - toute personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail, résidant à son domicile,
 - toute personne adulte handicapée bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du Code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale, ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à son domicile.
- N.B. : Les personnes en résidence secondaire dans la commune peuvent s'y inscrire.

Qui réalise la demande d'inscription ?

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée ou, le cas échéant, par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale).

Comment est effectuée la demande d'inscription ?

Il faut se rapprocher de la mairie et remplir le formulaire correspondant. Cette demande est déclarative. Aucun justificatif n'est à fournir.

Quelle est la durée d'inscription ?

La personne restera inscrite dans le registre en continu sauf demande de radiation de sa part, possible à tout moment. Elle se doit d'informer le maire en cas de départ de la commune. La radiation est automatique lors du décès de la personne.

Vous n'êtes pas encore inscrit et estimez faire partie des personnes pouvant figurer sur ce registre ? Il vous suffit de compléter le formulaire en mairie pour bénéficier d'un suivi en cas de déclenchement du plan d'alerte départemental.

La Complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une **aide pour payer vos dépenses de santé**. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :



ne vous coûte rien

OU



vous coûte moins de 1 € / jour et par personne



La Complémentaire santé solidaire peut **couvrir l'ensemble de votre foyer**.

Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le kinésithérapeute



l'hôpital



vos médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos prothèses dentaires



vos lunettes



vos prothèses auditives



vos dispositifs médicaux



Attention

Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :

bénéficier de l'assurance maladie



ne pas dépasser la limite maximum de ressources



Difficultés d'accès aux droits et aux soins

L'Assurance maladie aide les assurés aux ressources modestes à bénéficier d'une complémentaire santé ou à faire face à des difficultés financières liées à leur état de santé. Elle les accompagne pour éviter qu'ils ne renoncent à leurs soins.

► La protection universelle maladie PUMa (ex CMU)

La **protection universelle maladie**, créée par l'article 59 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016, poursuit quatre objectifs principaux : simplifier la vie des assurés, assurer la continuité des droits à la prise en charge des frais de santé, réduire au strict nécessaire les démarches administratives et garantir davantage d'autonomie et de confidentialité à tous les assurés dans la prise en charge de leurs frais de santé.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, avec la **protection universelle maladie (PUMa)**, toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la **prise en charge de ses frais de santé**.

De ce fait, les conditions d'ouverture de droits sont simplifiées :

- les salariés (et assimilés) n'ont plus à justifier d'une activité minimale, seul l'exercice d'une activité professionnelle est pris en compte,
- les travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales, micro-entrepreneurs...) ont également droit à la prise en charge de leurs frais de santé dès le début de leur activité professionnelle.

Quant aux personnes sans activité professionnelle, elles bénéficient de la prise en charge de leurs frais de santé au seul titre de leur résidence stable et régulière en France.

► La complémentaire santé solidaire

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire.

Il s'agit d'une aide pour payer vos dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Selon vos ressources, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Le droit à la Complémentaire santé solidaire dépend de votre situation et de vos ressources.

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital...
- vos médicaments en pharmacie
- vos dispositifs médicaux comme les pansements, cannes ou fauteuils roulants
- la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou des prothèses auditives.

N.B. : Votre médecin peut demander un dépassement d'honoraires si vous avez des demandes particulières telles que les consultations hors des heures habituelles ou des visites à domicile non justifiées.

► Comment bénéficier de la Complémentaire santé solidaire ?

Pour la demander, il vous faut bénéficier de l'Assurance maladie et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

► Être accompagné pour ne plus renoncer à ses soins

Depuis juin 2018, l'Assurance maladie propose un accompagnement personnalisé en plusieurs étapes pour permettre de réaliser les soins dont vous avez besoin.

Chacun peut être amené à repousser une consultation chez son médecin traitant ou chez un spécialiste, à renoncer à s'équiper en lunettes ou en appareil auditif ou encore à se faire opérer.

Diverses raisons ont pu vous conduire à reporter vos soins à plus tard ou à abandonner vos démarches pour y accéder :

- l'absence de complémentaire santé ou une couverture complémentaire inadaptée
- des soins ou des examens trop coûteux
- des professionnels de santé éloignés de votre domicile, des difficultés pour vous déplacer ou décrocher un rendez-vous rapidement
- une méconnaissance du système de santé ou tout simplement de vos propres droits
- une rupture dans votre vie, la perte d'un proche, l'inactivité professionnelle, des revenus modestes.

En l'absence de soins, votre état de santé peut se dégrader et cela peut avoir des conséquences pour votre entourage, au sein de votre famille ou dans votre cadre professionnel.

Renoncer n'est pas un choix, c'est pourquoi les conseillers de votre CPAM sont des interlocuteurs privilégiés pour vous aider dans vos démarches d'accès aux soins et à la santé. L'objectif est de « trouver des solutions ensemble », vous et votre conseiller, en établissant une relation de confiance.

► L'entrée dans le dispositif

Lorsque vous vous rendez à l'accueil de votre CPAM, vous pouvez évoquer vos difficultés d'accès aux soins auprès des personnes qui vous reçoivent en précisant le ou les soins que vous ne réalisez pas, depuis combien de temps et pour quelle(s) raison(s).

Si vous vous engagez à bénéficier de l'accompagnement proposé, un conseiller de la CPAM prend ensuite contact avec vous pour vous expliquer le déroulement de l'accompagnement et de quelle manière il va pouvoir vous aider. Il devient votre interlocuteur unique et met en place avec vous un suivi personnalisé en plusieurs étapes.

D'autres interlocuteurs de l'Assurance maladie, rencontrés aux services médical ou social voire dans un centre d'examens de santé, sont aussi à votre écoute et peuvent vous orienter vers cette offre de service.

Certains partenaires de l'Assurance maladie comme Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales, les centres communaux d'action sociale ou les établissements de santé peuvent, avec votre accord, vous rediriger vers votre CPAM s'ils détectent un besoin de soins reportés ou non réalisés.

► Les trois étapes de l'accompagnement

1. Faire le point avec votre conseiller sur vos droits et ceux de vos ayants droit : votre carte vitale est-elle à jour ? Avez-vous déclaré un médecin traitant ? Bénéficiez-vous d'une couverture complémentaire adaptée à votre situation ? Êtes-vous éligibles à la Complémentaire santé solidaire ?
2. Bien identifier le ou les soins que vous n'avez pas réalisé(s) et dont vous avez besoin afin de trouver des solutions adaptées en fonction de votre situation personnelle. Votre conseiller peut vous aider à programmer vos soins, à rechercher les professionnels de santé ou les établissements et structures adéquats, à constituer un dossier de demande d'aide financière si vos revenus ne vous permettent pas de réaliser vos soins ou si le reste à charge est trop élevé, à trouver des solutions de mobilité ou bien encore vous permettre de réaliser un bilan de santé auprès d'un centre d'examens de santé de l'Assurance maladie.
3. Procéder à la réalisation effective de vos soins. Elle consiste à suivre l'ensemble de vos démarches entreprises vous permettant de réaliser vos soins et à s'assurer que vos difficultés d'accès aux soins sont levées. Dès lors, l'accompagnement personnalisé est terminé.

N.B. : Ces trois étapes sont réalisées dans le cadre d'échanges téléphoniques entre vous et votre conseiller, mais des rendez-vous physiques peuvent compléter cet accompagnement.

Morsure de tiques et prévention de la maladie de Lyme



► Où la tique est-elle présente ?

Essentiellement dans les zones boisées et humides (tapis de feuilles mortes, broussailles...) mais aussi dans les prairies (herbes hautes), les parcs, etc.

► Comment transmet-elle la maladie de Lyme ?

Elle se nourrit du sang des hôtes sur lesquels elle s'accroche à l'aide son appareil buccal: le rostre. Il s'agit le plus souvent d'animaux sauvages (gibier, oiseaux, rongeurs...) et plus rarement d'animaux d'élevage (vaches, chevaux...). Une fois fixée à la peau, la tique se gorge de leur sang. Si l'animal est infecté par la bactérie *Borrelia*, elle devient alors porteuse du germe.

Si la tique contaminée par la bactérie *Borrelia* mord un être humain, elle peut lui transmettre la bactérie responsable de la **maladie de Lyme**.

► Quand peut-elle transmettre la bactérie ?

À chaque stade de son développement: larve, nymphe et adulte. Chez la tique adulte, seules les femelles mordent. Une fois qu'elle a mordu, celle-ci reste plantée dans la peau.

Quelles personnes sont les plus exposées ?

Principalement les professionnels travaillant en forêt, les campeurs, les chasseurs, les ramasseurs de champignons, les randonneurs, etc.

► Comment se protéger des morsures ?

Si un vaccin existe, la seule prévention contre les autres infections transmises par les tiques reste une bonne couverture vestimentaire et l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes.

► Quand la maladie de Lyme se manifeste-t-elle ?

Les premiers symptômes apparaissent 3 à 30 jours après la piqûre de tique. Une plaque rouge inflammatoire s'installe autour du point de piqûre et s'étend, peu à peu. Si elle ne démange pas, elle peut néanmoins s'accompagner de fièvre.

Un traitement antibiotique s'impose absolument pour faire disparaître la plaque, d'une à quatre semaines après.

D'autres formes précoces existent: lésions cutanées, cardiaques, neurologiques, ophtalmologiques, etc.

► Quels gestes appliquer face à une morsure ?

- Inspecter rapidement et minutieusement tout le corps après une promenade en forêt, notamment les zones où la peau est fine
- Retirer toutes les tiques possibles à l'aide d'un tire-tique et sans appliquer aucun produit auparavant, en les agrippant au plus près de la peau et en effectuant un mouvement circulaire
- Signaler une piqûre de tique via l'application « Signalement TIQUE » (disponible sur l'App Store et Google Play)
- Surveiller chaque zone mordue (ou piquée) pendant 30 jours et, si un doute persiste, en parler à son médecin

► Comment prévenir un risque de morsure ?

Porter des vêtements longs, couvrant le cou et la tête, se munir d'un tire-tique pour intervenir promptement, mettre des chaussures fermées, appliquer un répulsif sur les vêtements et parties découvertes du corps...

Plus d'informations en recherchant les termes « maladie de Lyme » sur les sites du Ministère des Solidarités et de la Santé et de l'Assurance maladie (Ameli).

Victime de violences conjugales ?

arretonslesviolences.gouv.fr
(24h/24, 7j/7)

OU

39 19 (gratuit
et anonyme)

Système d'alerte
dans les pharmacies

En cas d'urgence,
le 17 (Police Secours)
si vous êtes victime ou témoin



Des groupes de parole proposés par deux professionnels de santé

Animés par Cécilia Bouet, psychologue clinicienne sexologue, et Emmanuelle Mahé, praticienne développement personnel et bien-être, ces groupes de parole se veulent un moment pour parler, poser des questions et échanger.

Le premier d'entre eux s'est tenu le vendredi 26 juin, au Kalon Digor, afin d'aborder le covid-19 et le confinement. Les thèmes varieront lors de chaque nouveau rendez-vous.

Plus d'informations: Tél. 06 66 70 94 47

Besoin d'aide pour réaliser vos démarches administratives en ligne ?

Solidarité numérique



**www.solidarite-
numerique.fr**

Près de 50 ressources
pédagogiques
et/ou tutoriels pour
se familiariser avec les
outils informatiques



01.70.772.372
(numéro non surtaxé)

Joignable du lundi
au vendredi,
de 9 h à 18 h



MedNum: Coopération nationale
des acteurs de la médiation numérique



Restaurant scolaire

■ Une participation au défi cantine pour valoriser le bio et le local

Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, le Parc naturel régional de Brière s'associe à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique afin d'aider le restaurant scolaire à renforcer l'approvisionnement en produits de qualité et durables, avec des producteurs bio et locaux.

Pour cela, les agents de restauration vont étudier en détail les étiquettes des denrées afin d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration et, ainsi, atteindre les objectifs quantitatifs légaux avant l'échéance de 2022.



■ L'accompagnement nutritionnel

La loi ÉGAlim prévoit l'instauration, à titre expérimental et pendant deux ans, d'un repas sans viande et sans poisson dans tous les restaurants scolaires.

La commune de Saint-Molf a fait appel à l'association du Pain sur la Planche pour accompagner, cuisinières et animateurs, du temps de repas dans cette évolution des menus. L'Agence régionale de santé subventionne ce projet à hauteur de 2 000 € : ce ne sont donc que 1 200 € environ qui restent à charge du budget communal pour se mettre en conformité avec la loi.

N.B. : Du Pain sur la Planche est une association professionnelle régionale qui intervient dans le champ de la prévention primaire en promotion et éducation à la santé en lien avec la nutrition – alimentation et activités physiques – dans la région des Pays de la Loire.

Une fois par semaine, les enfants bénéficieront d'un repas équilibré qui sera élaboré à base d'œuf ou de protéines végétales, que l'on retrouve dans les céréales, les légumes secs et qui présentent l'avantage d'être aussi riches en fibres.

Ainsi, les déjeuners de la restauration scolaire suivront les recommandations actuelles en nutrition – d'après le Programme national nutrition santé – encourageant la consommation de fibres dont sont dépourvus les aliments d'origine animale.

À l'école, les enfants pourront découvrir de nouveaux plats, de nouvelles façons d'élaborer un repas.

Cette découverte n'a pas pour objectif de rendre les enfants végétariens mais plutôt d'ouvrir leur curiosité envers une alimentation variée, probablement celle de demain : des aliments de haute qualité environnementale, gustative et nutritionnelle en quantité adaptée.

Des aliments plus locaux, aussi, pour réduire l'impact carbone lié au transport, préserver l'agriculture sur nos territoires et soutenir l'économie locale.

Quelques exemples de menus végétariens à la cantine

- Salade de haricots coco, Lasagnes aux légumes, Fromage et fruit
- Salade de pâtes, Flan aux œufs et aux légumes; Fromage et fruit
- Tartinade de mogettes sur pain grillé, Risotto crémeux aux poireaux et aux champignons, Fromage et fruit

École publique de la Roche Blanche

■ En voyage à Paris

Après un long travail de préparation en classe autour d'exposés, de recherches informatiques... nous nous sommes tous demandé si la classe de CE2-CM2 de M^{me} Gérard et celle de CM1 de M^{me} Treillard allaient pouvoir partir à Paris à cause de la pandémie naissante.

Nous sommes donc partis dans la capitale, la semaine précédant le confinement, du mardi 10 au vendredi 13 mars.

Au programme de ce séjour : la montée par l'escalier à la Tour Eiffel, un tour en car pour découvrir les plus beaux monuments, le Palais de la Découverte, l'Opéra Garnier, le Louvre, les Champs-Élysées remontés à pied, l'Arc de Triomphe et son toit panoramique, un jeu de piste à Montmartre pour découvrir le quartier et la visite du château de Versailles.



Expérience sur l'électricité statique au Palais de la Découverte

Les enfants ont été émerveillés de tout ce qu'ils ont vu d'autant que, pour beaucoup, c'était une grande première !

Les classes étaient logées intramuros, dans le 19^e arrondissement, au sein d'une résidence internationale spécialement prévue pour l'accueil des groupes.

Paris était d'un calme « olympien » et nous avons pu faire nos visites sans encombrement car la plupart des musées étaient fermés au public. Seuls les groupes ayant réservé y avaient accès. Nous avons pu voir « La Joconde » de tout près ! Le vendredi, nous avons fait la fermeture du château de Versailles pour de longs mois sans visiteurs. De retour à Saint-Molf, M^{me} Gérard nous a appris dans le car que nous ne retournerions pas à l'école pendant un bon moment. Il y a eu quelques pleurs, vite passés en revoyant les parents.



La cour élémentaire coupée en deux » et « Le passage aux toilettes



Le confinement... puis le déconfinement

Depuis le 16 mars, nous avions une école « fantôme », sans enfant. Tous les élèves étaient confinés chez eux – sauf quelques rares enfants prioritaires gardés à l'école en journée par les maîtresses.

Les enseignantes nous ont envoyé le travail par mail et, parfois, les CM2 ont pu travailler en classe virtuelle.

Le 14 mai, un tiers des enfants sont retournés à l'école par petits groupes. Pas les petites et moyennes sections – à l'exception des enfants des personnels prioritaires.

Les cours de récréation de maternelle et d'élémentaire ont été séparées en deux par des barrières. Chaque classe a eu des

horaires décalés de rentrée, de récréations et de sortie: nous ne nous sommes jamais croisés!

Il n'y avait plus de jeux dans la cour. On a pu jouer mais pas se toucher et il a fallu respecter la distanciation sociale.

Le 2 juin, d'autres enfants sont revenus mais pas tous. D'autres ne reviendront qu'en septembre. Selon les classes, nous ne pouvions pas venir tous les jours à l'école. Le travail s'est donc aussi poursuivi à la maison.

Désormais, nous espérons pouvoir tous revenir en septembre!



Respect de la distanciation sociale

École privée Saint-François

■ Une année scolaire dont nous nous souviendrons !

Confinés du 16 mars au 11 mai, tous les élèves ont vu l'année scolaire s'arrêter – sauf pour ceux qui ont fait partie des catégories professionnelles prioritaires et qui ont eu la chance d'être accueillis au sein de l'établissement par toutes les enseignantes volontaires pour tenir les permanences.

Nous avons dû apprivoiser du jour au lendemain le travail à distance pour continuer d'enseigner aux enfants scolarisés dans nos classes.

Même si le ministre de l'Éducation nationale a affirmé que tout se passait bien, nous pouvons témoigner que ce n'était pas si simple à gérer pour nous, enseignantes et aussi pour les parents et la mairie.

Le 11 mai puis le 2 juin, sur la base du volontariat des parents, une partie de nos élèves sont revenus à l'école avec un protocole sanitaire très strict.

Nous avons aménagé les classes pour les recevoir selon le protocole imposé. À partir du 22 juin, tous les élèves ont eu obligation de faire leur retour à l'école. De notre côté, nous attendons le nouveau protocole et aussi le 3 juillet afin de tirer un trait sur cette partie de l'année qui aura été stressante et épuisante, entre autres.

Au moment de la rédaction de cet article et depuis le 11 mai, nous avons accueilli 73 élèves sur les 92 qui sont inscrits à l'école.

■ Voici, en images, notre vie quotidienne à l'école pendant cette parenthèse :

- Des enseignantes portant le masque chaque jour



- Des parents qui ne rentrent plus dans l'établissement



- Des élèves faisant leur arrivée à des heures décalées pour éviter de se croiser. Les maternelles viennent avec leur vélo, trottinette ou encore draineuse afin de mieux maîtriser la distanciation physique durant les récréations



- Des élèves qui respectent le protocole sanitaire avec le lavage des mains à répétition tout au long de la journée



- Une chouette équipe d'animateurs – composée des personnels communaux – qui nous a épaulés au quotidien, tant au niveau du périscolaire les matins et soirs que sur le temps de la pause méridienne. Un grand MERCI à Jean, Samy, Dominique et Catherine. Le Covid-19 nous a donné l'opportunité de faire un joli bout de chemin ensemble !





- Les élèves déjeunent dans les classes quand la météo fait grise mine
- Si les soignants ont été les héros dans cette lutte contre le coronavirus, nous aussi, nous avons eu nos héros, tellement discrets dans leur cantine mais œuvrant chaque matin à la préparation de ces bons sandwiches pour redonner force et courage à nos petits et grands élèves. Un grand MERCI, là aussi, à Danièle, Catherine et Pierre-Marie



► Départ à la retraite de Françoise Boulard, enseignante en GS et CP

Le 3 juillet 2020 a marqué la fin d'une carrière bien remplie pour notre collègue Françoise, qui a commencé à enseigner en 1984. Son premier poste occupé fut à l'école Saint-Joseph de la Madeleine, à Guérande, en CE2/CM1. Elle poursuivit son chemin à l'école Notre-Dame-du-Rosaire, à Piriac-sur-Mer, en CP/CE1, où elle exerça durant quatorze années, dont deux à occuper la fonction de directrice. Son aventure à l'école Saint-François débute en 1999 dans la classe de GS/CP/CE1. Pendant 21 ans, elle continua d'apprendre à lire aux élèves. Françoise a mis tout son professionnalisme à leur service, son dynamisme et son savoir-faire au service de l'équipe. Sa gentillesse et sa bienveillance ont accompagné ses élèves pendant toutes ces années.

Le moment de la retraite est venu et, s'il est certain qu'elle va nous manquer, nous savons qu'elle va pouvoir profiter de la vie pleinement en faisant d'autres activités. Elle sera également notre SOS Françoise en cas de besoin urgent. Un grand merci à toi pour cette longue collaboration ! Bonne retraite bien méritée Françoise !



Kerguéneq, c'est un lycée bien ancré dans son territoire qui appartient au réseau du Conseil national de l'enseignement agricole privée (Cneap) et de l'Enseignement catholique.

Il s'agit d'un établissement de plus de 200 élèves qui forme des jeunes en classes de 4^e et 3^e de l'Enseignement agricole, des CAP Services à la personne vente en milieu Rural (Sapver) et des Bac pro Services à la personne et au territoire (Sapat), mettant toujours en valeur les réussites des élèves.

► Ses points forts :

- des petits effectifs, propices au développement personnel et à l'accompagnement par l'équipe pédagogique et éducative,
- des périodes de stages tournées vers la petite enfance, les personnes fragiles, les personnes âgées, l'animation, le tourisme, la vente (commerces de proximité, moyennes et grandes surfaces, coopératives...), les circuits courts et la découverte culturelle,
- des visites d'entreprises, des ateliers pratiques lors desquels les élèves sont en situation de découvrir et de s'orienter vers les métiers qu'ils exerceront demain en agissant sur la capacité à s'adapter à l'évolution de la société.

Une place de choix est axée sur la mobilité internationale, les élèves des terminales effectuant un stage professionnel de quatre semaines à l'étranger (Belgique, Malte, Portugal, Irlande et Espagne), une véritable plus-value sur le CV de nos jeunes. Plus que jamais, Kerguéneq rayonne sur le territoire de Saint-Molf et celui de la presqu'île.

L'établissement s'est ouvert, en septembre 2019, à l'apprentissage en 1^{er} Bac pro Sapat et en 2^e année de CAP Sapver.

L'apprentissage est un véritable atout pour le jeune. L'apprenti est formé en situation de travail qui lui permet de conforter sa motivation pour le métier préparé.

C'est une voie résolument moderne et aboutie, la pédagogie y est concrète. C'est une manière d'apprendre qui croise les intelligences, à la fois pratique et théorique.

Les avantages sont nombreux : pour l'entreprise, qui croit au potentiel du jeune en rejoignant les professionnels et, pour l'établissement, qui développe et accompagne le potentiel humain en lui permettant de grandir autour du faire pour apprendre.

Tout au long de l'année, l'équipe pédagogique entretient des liens étroits avec le milieu professionnel – plus de 150 entreprises, de toute taille, nous font confiance dans l'accueil des jeunes – les collectivités et élus du territoire, les associations, les prestataires, les prescripteurs de la formation et de l'accompagnement à l'emploi... toutes les parties prenantes qui gravitent autour de l'établissement.

Le réseau des partenaires s'étoffe régulièrement et les rencontres y sont fréquentes, confortant la notoriété de l'établissement qui **fêtera ses 70 ans d'existence en 2021**. Une communication régulière annoncera ce temps fort.

Kerguéneq, c'est aussi, un cadre agréable, apaisant et réflexif, dynamique aussi bien par sa jeunesse que par ses projets. Les élèves s'y sentent bien. L'établissement dispose d'**un nouveau restaurant scolaire très fonctionnel et d'une nouvelle cuisine pédagogique qui vont s'ouvrir également sur l'extérieur**.

Kerguéneq va poursuivre ses aventures avec l'arrivée de la fibre qui s'est déployée sur le territoire. Le champ des possibles s'élargit et les propositions pédagogiques vont contribuer au développement de l'établissement.

Rejoignez Kerguéneq et sa spirale positive, il reste encore des places pour la rentrée prochaine. La communauté éducative y est engagée aux côtés des jeunes. **N'hésitez pas à prendre contact avec l'établissement au 02 40 24 91 55 ou par mail à kerguenec@cneap.fr.**



État civil



Bienvenue à...

Briwael COUVIDAT	13/10/2019
Neylia GOUGEON	24/10/2019
Gabin GUEDJ	25/10/2019
Loann LEGOUHY	07/11/2019
Jeanne LAMBALLE	08/11/2019
Tinoé GOUGEON	09/11/2019
Maé DE BETTIGNIES	05/12/2019
Noam RAITIÈRE	23/12/2019
Illan DUVAL	01/01/2020
Eden CHRÉTIEN	09/01/2020

BILAN 2019

- **38 NAISSANCES** (2018 : 23)
- **9 MARIAGES** (2018 : 12)
- **13 DÉCÈS** (2018 : 11)

Angèle FORGET	18/01/2020
Marilou DESALE	26/01/2020
Lilyo DERRIEN-LERAY	21/02/2020
Eden MOREAU	24/02/2020
Lucie HUMEAU	25/02/2020
Milan BLIN	02/03/2020
Léandre JANAU	14/03/2020
Sheily BOILEAU	27/03/2020
Milyan RETAILLEAU	09/04/2020
Alexis BERTRAND	03/05/2020



Tous nos vœux de bonheur à...

Fabien CHEVRIER & Adélaïde DAUCE	22/02/2020
Jean-Paul FÉVRIER & Alice CROIZER	06/06/2020



Ils nous ont quittés...

Stéphane ORDRONNEAU - 45 ans	10/10/2019
Thérèse GOURBIL - 88 ans	14/11/2019
Milan LEGOUIC - 24 ans	23/11/2019
Jean-Pierre DIQUÉLOU - 59 ans	23/11/2019
Josiane MORIO - 80 ans	12/12/2019
Maxime TOBIE - 31 ans	15/12/2019
Robert PINCHON - 90 ans	22/01/2020
Daniel LEPELTIER - 84 ans	06/04/2020
Philippe MONNERIE - 62 ans	11/05/2020
Claude CALANDRI - 70 ans	14/05/2020

Filalapat, l'appli mobile dédiée aux animaux perdus, vus et trouvés

Adossée au Fichier national d'identification et seul fichier officiel agréé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, **Filalapat** est l'application officielle dédiée aux animaux perdus, vus et trouvés. Elle permet de retrouver plus facilement son chien ou son chat perdu en offrant la possibilité d'être en relation avec les professionnels - vétérinaires, fourrières, refuges, associations etc. - et membres de la communauté, les Filalapat's, présents sur tout le territoire français.

Cette application, **téléchargeable aussi bien sur l'App Store que sur Google Play**, a notamment pour missions et services :

- la localisation des animaux et professionnels proches de vous
- la mise en contact directe (être prévenu lorsque son animal est trouvé)
- un espace dédié à son animal
- la mise à jour de ses coordonnées
- la diffusion puis le partage d'une annonce pour retrouver son animal plus facilement
- des alertes personnalisées.

Plus d'informations en consultant le site officiel de Filalapat : www.filalapat.fr.



Police pluricommunale



- La police municipale pluricommunale est joignable de 8 h 30 à 17 h 30 (basse saison) et de 8 h à 19 h (juillet août) sur un numéro de téléphone unique pour les trois communes : **02 40 01 78 54**.
- Une permanence en mairie de Saint-Molf a lieu tous les mardis de 10 h 30 à 12 h.
- Autres permanences :
en mairie d'Assérac : le mardi matin de 9 h à 10 h 15 ;
en mairie de Férel : le samedi matin de 10 h 30 à 12 h.
- Rendez-vous possibles en dehors des heures de permanences, en mairie d'Assérac.



Émilie Bartoli
Psychologue
Référéncée à l'Agence Régionale de santé

Consultation sur rendez-vous
à domicile ou au cabinet
secteur Pénestin, Saint-Molf, La Roche-Bernard...

Enfant Adolescent Adulte

Tél. 07 66 27 85 06 • Mail : emilie.bartoli.psychologue@gmail.com

Aides en cas d'urgence (en France)

N° pour toute urgence : 112

(pour les personnes sourdes et malentendantes ou quand l'alerte exige la discrétion orale : SMS au 114 ou application smartphone « Urgence 114 »)

SAMU - CAPS : 15

Sapeurs-pompiers : 18

Police secours : 17 ou 02 40 24 90 42

Police municipale pluricommunale : 02 40 01 78 54

Mairie : 02 40 62 50 77

Pharmacie de garde : 37 27 (appel payant)

Médecins de garde : 116 117

Samu social : 115

Victimes ou témoins :

- enfants en danger (violences physiques et/ou psychologiques) : 119
- Écoute et soutien aux familles d'enfants disparus : 116 000
- Coupure ou dommage ligne téléphonique > France Télécom - Orange : 39 00
- Signalement en ligne sur dommages-reseaux.orange.fr
- Application gratuite pour smartphone « Orange dommages réseaux »
- Coupure ou dommage ligne électrique > Enedis : 09 726 750 44
- Application gratuite pour smartphone « Enedis à mes côtés »

Les dates à retenir

JUILLET

► **Jusqu'au 16 août • Expo d'art communale** - Chapelle Saint-Germain
Service vie culturelle de la mairie
De 16 h à 19 h - Entrée gratuite
Trois sessions de 15 jours : du 6 au 19 juillet, du 20 juillet au 2 août et du 3 au 16 août

AOÛT

► **3 août • Don du sang**
Salle des sports Thierry Guihard Association guérandaïse pour le don du sang
De 16 h à 19 h 30 - Conseillé de prendre rendez-vous en ligne sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
Port du masque obligatoire fourni

► **15 et 16 août • Rassemblement de motos et véhicules américains**
Le Bois Pierrot - West Coast Brothers
Au programme : stands vintage, animations, concerts, démonstrations, etc.
Tarifs : 10 € (samedi) ou 15 € (week-end)
Bar et restauration sur place

► **Du 24 août au 6 septembre**
• **Exposition « Au pays des couleurs »**
Anne Roncalli - Chapelle Saint-Germain
Entrée libre

SEPTEMBRE

► **6 septembre • Forum des associations**
Salle des sports Thierry Guihard
De 9 h à 13 h - Entrée libre
Plus d'informations : 02 40 62 50 77 (mairie)

► **Du 7 au 13 septembre • Exposition**
Chapelle Saint-Germain - Robert Fredouelle
Entrée libre

► **Du 14 au 27 septembre**
• **Exposition « Du fil à la couleur »**
Marie-France Oosterhof et ENZO
Chapelle Saint-Germain - Entrée libre

OCTOBRE

► **Du 9 au 11 octobre • Week-end champignons** - Centre culturel Roby Wolff
Mairie avec le Groupe mycologique nazairien, les Amitiés mendulphines et l'Art floral
Plus d'informations : 02 40 62 50 77 (mairie)

► **24 et 25 octobre • Week-end gonflé**
Salle des sports Thierry Guihard Amicale

laïque de la Roche Blanche - Parc de structures gonflables et petite restauration
Plus d'informations par mail : amicale.saintmolf@gmail.com

NOVEMBRE

► **15 novembre • Vide-grenier couvert**
Salle des sports Thierry Guihard
Saint-Molf Basket - Entrée libre
Bar et restauration sur place

► **28 et 29 novembre • 20^e Marché de Noël** - Salle des sports Thierry Guihard
Noël en Fête en partenariat avec le Comité des fêtes - Au programme : artisanat, visite du Père Noël, animations diverses et gastronomie festive - Bar et restauration sur place - Entrée gratuite - Plus d'informations par mail : contactnoelenfete@gmail.com

JANVIER

► **8 janvier • Cérémonie des vœux du Maire à la population**
Salle de la Roche Blanche - À 19 h

► **10 janvier • Repas des aînés**
Salle de la Roche Blanche
CCAS avec la mairie Plus d'informations : 02 40 62 50 77 (mairie)

Événements connus à l'heure de la mise sous presse. **Pour plus d'informations**, consulter l'agenda mis à jour en continu sur www.mairie-saint-molf.fr ou contacter la mairie au **02 40 62 50 77**

Un problème de réseau ? Alertez l'Arcep !

► Un processus simple...

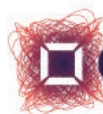
En quelques minutes et grâce à une plateforme dédiée (arcep.fr), il est possible d'alerter l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) sur les dysfonctionnements rencontrés avec les opérateurs fixes, mobiles, internet et postaux.

- 1. Décrire qui je suis :** un particulier, une entreprise ou une collectivité/un élu. Ces informations permettent à l'Arcep d'analyser au mieux la situation pour ensuite apporter les conseils les plus adaptés à vos spécificités
- 2. Décrire son problème :** répondre à plusieurs propositions afin d'expliquer le problème auquel l'on fait face (avec l'opportunité d'ajouter des commentaires libres à l'issue de cette étape)
- 3. Accéder aux conseils de l'Arcep :** accéder aux fiches-conseils de l'Arcep et, plus particulièrement, à celles qui sont les plus pertinentes au regard de la description faite de votre problème.

► ... et un acte participatif pour l'amélioration des services

Au-delà de bénéficier de conseils adaptés à sa situation, le fait d'alerter l'Arcep s'avère un précieux partage d'expérience, permettant à l'État d'améliorer la régulation de ces marchés et d'inciter les opérateurs à améliorer leurs services et développer leurs réseaux.

N.B. : L'Arcep n'est pas chargée du règlement des litiges individuels entre utilisateurs et opérateurs. Pour obtenir des renseignements sur les aides dont vous pouvez bénéficier pour ce type de litige, il est préférable de consulter le site de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : www.economie.gouv.fr/dgccrf.



arcep

autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

Services municipaux

- **Mairie** • 1, rue des épis • Tél. 02 40 62 50 77
Fax: 02 40 62 50 53 • accueil@saintmolf.fr • www.mairie-saint-molf.fr
lundi et vendredi: 9 h-12 h/13 h 30-18 h;
mardi, mercredi et jeudi: 9 h-12 h/13 h 30-16 h;
samedi 10 h-12 h (uniquement état civil et formalités administratives)
- **Agence postale** en Mairie • Tél. 02 40 62 51 28
du lundi au vendredi: 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h,
samedi: 10 h à 12 h levée du courrier: 14 h 45
du lundi au vendredi et 12 h le samedi
- **Police municipale pluricommunale** • permanences en mairie
le mardi matin de 10 h 30 à 12 h • Tél. 02 40 01 78 54
- **Restaurant scolaire**
Salle de la Roche Blanche - rue de la Roche Blanche
Tél. 02 40 62 54 10 • enfance@saintmolf.fr
- **La Récré Multicolore (Service Enfance Jeunesse)**
Rue de la Roche Blanche • Tél. 02 40 62 58 43
enfance@saintmolf.fr ou jeunesse@saintmolf.fr
Accueil administratif du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
- **La Salorge des Doudous (micro-crèche)**
7, rue du Vesselais • Tél. 02 40 01 58 39 • creche@saintmolf.fr
- **RAM** Relais d'Assistantes Maternelles itinérant du Pays Blanc
Tél. 06 72 09 69 48 • ramdupaysblanc@laturballe.fr
- **Bibliothèque pour Tous**
9, rue de Kernoza • Tél. 02 40 62 59 70
Ouverture: mercredi, samedi et dimanche de 10 h 30 à 12 h 30

Autres services publics

- **Site officiel de l'administration française**
(tous renseignements): service-public.fr
- **Agence nationale des titres sécurisés** (immatriculation, permis de conduire, carte d'identité, passeport) • ants.gouv.fr
- **Préfecture** • loire-atlantique.gouv.fr
- **Droits sociaux** • mesdroitssociaux.gouv.fr
- **Communauté d'agglomération Cap Atlantique**
3, av. des Noëlls 44500 La Baule • Tél. 02 51 75 06 80
www.cap-atlantique.fr
- **Office de Tourisme intercommunal** La Baule-Presqu'île de Guérande
8, place de la Victoire 44500 La Baule • Tél. 02 40 62 58 99
www.labaule-guerande.com
- **Transports collectifs** Lila Presqu'île
Tél. 02 40 62 06 20 • lila.paysdelaloire.fr
- **Déchetterie** l'Arche Chaussin 44420 Piriac-sur-Mer
Tél. 02 40 23 60 09 du lundi au samedi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h
- **Refuge pour animaux**
Kerdino 44350 Guérande • Tél. 02 40 53 08 21
- **Gendarmerie** • 2, rue Roger Camaret 44350 Guérande
Tél. 02 40 24 90 42 ou 17
- **Trésor Public** • 9, rue Honoré de Balzac 44350 Guérande
Tél. 02 40 24 90 90
- **Pôle emploi** • 3 bis, rue des Noëlls 44500 La Baule
Tél. 39 49 (candidats) et Tél.: 39 95 (employeurs)
- **Mission locale**
2, rue Louis Léon 44350 Guérande • Tél. 02 40 42 96 76

Établissements scolaires

- **École publique de la Roche Blanche**
rue de la Roche Blanche • Tél. 02 40 62 59 69
- **École privée Saint-François**
3, rue du Pays Blanc • Tél. 02 40 62 58 95
- **Lycée Professionnel Privé Kerguénec**
Tél. 02 40 24 91 55 • www.kergueneec.net

Culte

- **Paroisse Sainte-Anne du Pays Blanc** (Presbytère)
21, rue du Maréchal Leclerc 44420 La Turballe
Tél. 02 40 23 30 32 • www.paroissedupaysblanc.fr

Santé/Social

- **Maison Médicale** • 26, rue de la Duchesse Anne
Médecins: J.-M. CHERIAUX, M. QUÉMENEUR-DEHANT et P. ROUAU-PERRIN • Tél. 02 40 62 52 52
Dentistes: T. LERICHE et U. BIEWER • Tél. 02 40 62 55 04
Infirmières: S. TRACOU, M. LEGRAND et D. PABCEUF
Tél. 02 40 62 58 06
Orthophoniste: M.-L. LANÇON • Tél. 02 51 10 28 99
Psychologue: E. BARTOLI • Tél. 07 66 27 85 06
- **Médecins de garde:** 116 117 (appel gratuit)
- **Pharmacie des Salants** • 31, rue de la Duchesse Anne
44350 Saint-Molf • Tél. 02 40 62 51 00
- **Pharmacie de garde** • 32 37 (appel payant)
- **CAPS (Centre d'Accueil et de Permanence de Soins)**
appeler le 15 avant de vous rendre au CAPS! Il se situe dans l'enceinte de l'hôpital local Intercommunal de la Presqu'île avenue Pierre de la Bouéxière à Guérande.
- **Centre hospitalier** • 11, boulevard Georges Charpak
44600 Saint-Nazaire • Tél. 02 72 27 80 00
- **Centre anti poison** • Tél. 02 41 48 21 21
- **Kinésithérapeute** J. PERRET
22, rue de la Duchesse Anne St-Molf • Tél. 02 44 07 74 01
- **Ostéopathe** M. BOURDEAUT 11, place de l'Abbé Biré - St-Molf
Tél. 02 40 60 26 38 ou port. 06 11 66 37 33
- **Psychologue** H. GAUCHET-ENGELIN
Pend'hué - St-Molf • Tél. 02 40 70 30 36 ou 06 22 94 11 54
- **Centre médico-social (assistantes sociales et PMI - consultation des nourrissons):** 20, faubourg Saint-Michel - 44350 Guérande • Tél. 02 40 24 92 35
- **CLIC éclair'age (personnes âgées)** • 26 bis, faubourg St-Michel
44350 Guérande • Tél. 02 40 62 64 64 - du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 (sur rendez-vous l'après-midi). Fermé au public le mardi après-midi
www.cliceclairage.com
- **Repas à domicile Prest Alliance** • Tél. 02 40 00 14 15
- **CPAM (assurance maladie)** • Tél. 36 46
www.ameli.fr du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30
Une seule adresse postale: CPAM de Loire Atlantique
9, rue Gaëtan Rondeau - 44958 Nantes Cedex 9
- **CARSAT (assurance retraite)** • Tél. 39 60
- **CAF (allocations familiales)** • 1, impasse Anne de Bretagne
44350 Guérande • Tél. 02 40 15 67 90 • www.caf.fr
- **Cabinet vétérinaire de l'Océan**
25, rue de l'Océan - St-Molf • Tél. 02 51 76 92 84

Hair Marin

COIFFURE MIXTE

18, rue de la Duchesse Anne • 44350 Saint-Molf
☎ 02 40 62 51 05 • www.hair-marin.com



35 rue de la Duchesse Anne - 44350 Saint-Molf
02 40 61 67 21

www.reveimmobilier.com reveimmobilier@orange.fr

Couverture - Zinguerie
Panneaux photovoltaïques
Bardage : Neuf et restauration

SARL DENAIRE



P. A. du MES - 10, imp. du Breniguen - 44350 SAINT-MOLF
Tél. : 02 40 62 53 07 - Port. : 06 85 50 81 38
sardenairejeanclaude@wanadoo.fr



POSE CARRELAGE
FAÏENCE, PARQUETS
& TOUS REVÊTEMENTS
DE SOLS

David HERMITE
06 10 93 74 75

02 40 62 98 34 - bhcarrelage@orange.fr
Le point du jour - 44350 SAINT-MOLF

CAMILLE ET PIERRE PEINTURE
PIERRE HERMITE

06 31 04 49 99
pierrothermite@gmail.com

■ Peinture / Décoration

■ Ravalement tous revêtement
sols et murs



Kervolan 44350 SAINT MOLF



AVICULTEUR
ÉLEVEUR DE VOLAILLES



EARL LE CORMIER
Tél. : 06 89 15 72 53

SAINT-MOLF

PEINTURE DECORATION

G **OURET**
J **érémy**

Intérieur

Extérieur

Produits décoratifs
Revêtement mural / sol
Imitation pierre naturelle

Ravalement
Traitement Anti Mousse
Imitation pierre naturelle

jeremy.gouret44@orange.fr ST-MOLF 06 88 89 14 15

TERRASSEMENTS



Bernard BICHON

La Vallée de Bel-Air
44350 SAINT-MOLF

02 40 62 51 54

G GAUTREAU
Maison fondée en 1908

**CHARCUTERIE TRAITEUR
BOUCHERIE**

SAINT-MOLF • LE CROISIC • GUÉRANDE

N°siret
3
8
2
3
8
4
3
0
0
0
2
0

Jean-Louis BERTHE

PEINTURE
DÉCORATION - PAPIERS PEINTS
RAVALEMENT - REVÊTEMENTS
Sols et murs

1, Théléac - 44350 SAINT MOLF
@ j-l.berthe@orange.fr ☎ 02 40 62 52 65

Le Sel de
Guérande

Gros sel
Fleur de sel
Sel aromatisé
Sel agricole
Visite de saline
Gîte Paysan

Nicolas Arnould et Ursula Weiss
Pen d'hué F44350 Saint Molf
salorge@free.fr

ECO
GARANTIE
CONTRÔLE CERTISYS

produits
paysans

La salorge de Rostu

**Entreprise de maçonnerie
Michel Berthe**

**Artisan
NEUF et RÉNOVATION**

9 rue du Calvaire
ASSÉRAC
02 40 01 70 13
06 49 08 88 95

20 Théléac
SAINT-MOLF
02 40 62 56 16
06 49 08 88 95

ExOBAT
a Pb i

EXPERTS
AMIANTE - PLOMB - PATHOLOGIE DU BOIS
DÉCHETS AVANT DÉMOLITION

☎ 06 03 60 88 80 / 06 23 78 59 37
19 route de Kerhué - 44350 ST MOLF / exobatouest@gmail.com

les p'tits ciseaux
coiffeur visagiste

coloration végétale "couleur Gaia"
Barbier
02.51.16.03.91

3 rue du mès 44350 Saint Molf Facebook: les p'tits ciseaux

ARCHIBAL TERRASSEMENT S.A.R.L.
tous travaux de terrassement
archibalt Terrassement@hotmail.fr

Terrasse Bois Clôture Assainissement
Défrichage Terre Végétale Création d'allée

Spécialiste Aménagement Extérieur
Tél : 06 81 44 71 64
GUÉRANDE - LA BAULE - SAINT NAZAIRE

Le Sillon
COMMUNIQUEZ ENSEMBLE

IMPRIGRAPH
Communication - Print - Digital Groupe

13 rue Victor-Rodrigue - 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 58 91 24 - contact@sillon.fr